



HAL
open science

Conflits pour l'eau dans le bassin de l'Èbre

Sylvie Clarimont

► **To cite this version:**

Sylvie Clarimont. Conflits pour l'eau dans le bassin de l'Èbre. Espace rural, 1996, Les conflits pour l'eau en Europe méditerranéenne, 36, pp.63-114. halshs-02556176

HAL Id: halshs-02556176

<https://shs.hal.science/halshs-02556176>

Submitted on 20 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Janvier 1996 **36**

Michel DRAIN (sous la direction de)

LES CONFLITS POUR L'EAU EN EUROPE MÉDITERRANÉENNE



ESPACE RURAL

Directeur de la publication :
Marie-Claude Maurel

Comité de rédaction :
Marie-Claire Bernard, Anne Honegger, Marie-Claude Maurel,
Olivier Deslondes, Michel Drain, Pierre-Yves Péchoux,
Michel Roux, Michel Sivignon

Comité de lecture :
Marie-Claire Bernard, Anne Honegger, Marie-Claude Maurel,
Olivier Deslondes, Michel Drain, Pierre-Yves Péchoux,
Michel Roux, Michel Sivignon
Maria Halamska, Académie polonaise des Sciences,
Dimitri Goussios, Université de Thessalie
Hans Friedrich Wollkopf, Université de Halle

Secrétariat de rédaction :
Marie-Claire Canet

Cartographie et maquette :
Bernard Gandrille

Diffusion :
Service des Publications de l'Université Paul Valéry
B.P. 5043
34032 Montpellier cedex 1

Impression :
Presses de l'Imprimerie
Université Paul Valéry

Dépôt légal : 4e trimestre 1995

ISSN 07 64 7557

LES CONFLITS POUR L'EAU EN EUROPE MÉDITERRANÉENNE

Michel Drain (sous la direction de)
Paul Allard, Sylvie Clarimont, Sigolène Pailhès,
Michel Pellegris, Anne Rivière-Honegger,
Michel Sivignon, Fabienne Watteau

*En couverture : Manifestation contre la politique hydraulique nationale, organisée
par la Coordinadora de Itoiz et regroupant divers collectifs anti-transferts
(cliché : S. Clarimont)*

CONFLITS POUR L'EAU DANS LE BASSIN DE L'ÈBRE

Sylvie CLARIMONT *

INTRODUCTION

Les conflits pour l'eau, tels qu'ils apparaissent aujourd'hui en Espagne, se fondent sur une contestation du modèle de gestion global et centralisé de la ressource proposé par la nouvelle *Ley de Aguas*. Ce modèle de gestion fut élaboré progressivement tout au long du XX^e siècle et constitue la principale réponse au problème de pénuries d'eau affectant certaines régions espagnoles, essentiellement littorales, dont la consommation n'a cessé de croître du fait de la conjonction de facteurs divers (urbanisation, concentration touristique...). Cette gestion de l'eau se veut à la fois globale — à l'échelle de l'ensemble du territoire national —, et unitaire — c'est-à-dire concernant l'ensemble de la ressource en eau (l'eau souterraine aussi bien que l'eau superficielle) —. Elle répond à une double logique de fonctionnalisation du milieu (l'eau étant perçue sur le mode utilitariste comme un bien de consommation courante qu'il convient d'amener le plus rapidement possible au consommateur, en réduisant si nécessaire la distance physique entre consommateur et ressource en eau) et de maximisation de l'usage de la ressource au détriment du milieu naturel et de sa reproduction. Gestion de la ressource se voulant optimale, elle va dans le sens d'un constant accroissement des disponibilités et engage souvent, pour ce faire, des processus irréversibles, tels les transferts.

Une telle logique d'aménagement se heurte à des oppositions d'ordre divers :

— oppositions au nom d'une nouvelle forme de gestion de l'eau plus soucieuse de la préservation de la qualité d'une ressource en eau définie comme bien d'environnement et de la conservation des grands équilibres naturels auxquels l'eau participe, ceci dans le cadre d'une analyse systémique des milieux naturels ;

— oppositions sur le front des Autonomies contestant le droit de l'État central à gérer toutes les eaux des bassins « extracommunautaires » (bassins recouvrant plusieurs communautés autonomes) au nom d'un principe d'identité entre l'eau et les territoires qu'elle traverse (ainsi l'eau est fréquemment assimilée au sang fécondant les terres aragonaises, « l'eau est le sang de l'Aragon »).

Dans la *Ley de Aguas* de 1985 et le Plan Hydrologique National (dont l'avant-projet a été exposé en Conseil des ministres le 22 janvier 1993), l'État affirme son droit à contrôler toutes les eaux — qu'elles soient superficielles ou souterraines — et à les gérer sur toute l'étendue du territoire national. Certes, de telles prétentions ne sont pas entièrement nouvelles (Plans de 1902, 1933,...), elles prennent cependant une ampleur jusque-là inconnue et

* Allocataire-moniteur normalien, Université Paul Valéry, URA 906.

suscitent des résistances et des oppositions très vivaces, ceci à tous les niveaux et plus particulièrement dans le bassin de l'Èbre, pièce centrale de la planification hydrologique nationale.

Le bassin de l'Èbre, s'étendant du Pico de las Tres Mares dans les Monts Cantabriques jusqu'à l'île de Buda narguant la Méditerranée, se présente comme un vaste amphithéâtre montagneux — constitué des Monts Cantabriques à l'ouest, des Pyrénées au nord, du système ibérique au sud, de la Cordillère catalane et de la Sierra del Cadi face à la Méditerranée — ceinturant une dépression centrale drainée par le fleuve. Cette disposition des formes générales du relief commande les traits essentiels du climat et régit l'organisation du drainage. Le bassin présente ainsi une double-dissymétrie spatiale (son versant nord est le plus étendu) et pluviométrique (prépondérance du versant nord dans l'alimentation du fleuve). Le réseau hydrographique est lui-même doublement dissymétrique et oppose les bassins affluents d'amont et d'aval (composés essentiellement d'organismes simples et de longueur limitée, se réduisant même dans le bassin inférieur à une multitude de petits cours d'eau intermittents de type *barrancos*) et ceux de l'Èbre moyen (l'aire de drainage de l'Èbre moyen se caractérise par la présence de grands affluents : l'Aragon, le Jalon, le Gallego et le Sègre) ; ceux de rive droite (le versant ibérique) et ceux de rive gauche (le versant pyrénéen)¹.

Globalement, le bassin de l'Èbre se classe parmi les principaux bassins hydrographiques ibériques, tant par sa superficie (85 000 km²) que par sa lame d'eau (le débit moyen relevé à l'embouchure étant de 614 m³/s) ou par le volume global moyen des précipitations (623 mm/an)². En Espagne, il apparaît comme le bassin fluvial le mieux alimenté du versant méditerranéen (du fait de ses origines océanes et de l'apport de ses affluents pyrénéens). Pièce maîtresse du projet de planification hydrologique du gouvernement central, défini comme le principal bassin « excédentaire sans l'ombre d'un doute » dans le projet de Plan Hydrologique National, il est amplement sollicité pour alimenter dans un futur proche les régions déficitaires en eau du littoral méditerranéen.

L'analyse des conflits suscités par un tel programme de planification suppose de :

- cerner la réalité de conflits, niés par une bonne part des autorités compétentes en matière de gestion de l'eau dans le cadre du bassin de l'Èbre ;
- identifier les acteurs en conflits, de même que les lieux conflictuels et les formes de manifestation de ces conflits ;
- déterminer et isoler les arguments de chacun des acteurs ou groupes d'acteurs en conflit, repérer les réalités matérielles fondant leurs discours ;
- tenter — et c'est sans doute là l'opération la plus délicate — de dater l'apparition, l'émergence d'un mouvement de revendication autour de l'eau afin de pouvoir repérer les moments-clés de ce mouvement de protestation d'une société locale contre de grands projets d'aménagement — en l'occurrence des aménagements hydrauliques. Une telle démarche conduit à terme à poser la question des rapports Homme/Nature/Technique.

Par ailleurs, cette réflexion s'inscrit dans un contexte particulier celui de la remise en cause de la première PAC, de ratification des accords du GATT, de prédiction de la « fin de l'agriculture » avec pour toile de fond, la faillite du modèle productiviste de développement agricole. Un tel contexte suscite une série d'interrogations relatives au devenir des superficies irriguées (le propre de l'irrigation étant de permettre l'accroissement de la rentabilité de l'exploitation par le biais d'une intensification et d'une diversification de la production), au bien-fondé d'une extension du *regadío* espagnol prise en charge par l'État.

1. DAVY L. (1978).

2. DAVY L. (1978), p. 202

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Au préalable, il convient de souligner la difficulté de toute entrée par les conflits, la difficulté à se doter d'un appareillage méthodologique permettant de sonder l'immatériel, la contradiction, le conflit. Difficulté accrue par l'ampleur de l'espace à étudier, les conflits pour l'eau étant plus des **conflits pour l'eau de l'Èbre** que des **conflits pour l'eau dans le bassin de l'Èbre**. L'eau de l'Èbre étant définie comme un enjeu de l'aménagement, les conflits pour cette eau dépassent largement le cadre du bassin de référence, bassin hydrographique parfaitement circonscrit dans son amphithéâtre montagneux, aisément définissable, pour prendre une dimension nationale, voire internationale — avec le projet de transfert d'eau du Rhône vers Barcelone, via la CNABRL (Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône-Languedoc). Dès lors, la perspective d'approche se trouve modifiée et élargie, rendue plus complexe aussi : l'espace-enjeu et support des conflits pour l'eau étant plus difficile à saisir que le cadre de référence initial.

Le problème de l'étendue de l'espace à étudier, espace débordant largement le bassin hydrographique de l'Èbre, ajouté au constat d'un certain vide méthodologique (lié à la quasi-absence d'ouvrages théoriques — tout au moins en géographie — susceptibles de fournir une grille de lecture et de compréhension des conflits pour l'eau) accroissent d'autant la difficulté à traiter de ce thème des conflits pour l'eau. Cependant, le défaut en géographie d'un corpus théorique relatif aux conflits pour l'eau peut être pallié en ayant recours, dans le cadre d'une approche résolument interdisciplinaire, à d'autres disciplines, notamment la sociologie. Recours à d'autres disciplines indispensable pour tout ce qui concerne la **réflexion sur les notions ou concepts** les plus fréquemment invoqués par les acteurs en conflit (notions de ressource en eau, d'excédent, de déficit, de débit écologique, ou encore notion d'intérêt général...).

Une telle démarche, pluridisciplinaire, se fonde sur une double-dimension :

- **spatiale** (approche multi-scalaire, va-et-vient permanent du général au particulier de quelques espaces locaux préalablement sélectionnés et spécifiés),
- **temporelle** (prise en compte de l'épaisseur du temps, dans une perspective diachronique).

En dépit des difficultés, tant d'ordre théorique (que nous venons d'évoquer) que d'ordre matériel, il nous a été possible, lors des quelques missions effectuées en Aragon, en Navarre et en Catalogne, de mener à bien un travail globalement organisé selon trois axes majeurs.

1) **Recherche bibliographique** effectuée, soit directement auprès des organismes ayant en charge la gestion de l'eau (bibliothèque de la Confédération Hydrographique de l'Èbre, centre de documentation de la *Diputación Provincial de Aragón*, à Saragosse), soit dans les bibliothèques des facultés de Lettres des universités de Barcelone, Tarragone, Saragosse et Huesca, soit dans les bibliothèques municipales de localités de taille plus modeste (bibliothèque et Ecomusée de Deltebre, Musée comarcal du Montsià à Amposta...), soit enfin dans les bibliothèques privées.

Parallèlement, notre effort a porté sur la réalisation d'une revue de presse, recensant — pour les dernières années écoulées — l'ensemble des articles relatifs aux conflits pour l'eau parus dans les différents périodiques présents dans le bassin de l'Èbre (revue de presse réalisée en majeure partie à l'*Hemeroteca de la Caixa de Tarragona*, aux Archives Historiques des Terres de l'Èbre à Tortosa et au Service de presse de la Confédération Hydrographique de l'Èbre à Saragosse).

2) **Réalisation d'entretiens exploratoires** — entretiens libres ou semi-directifs — auprès de divers responsables de la gestion de l'eau dans le bassin de l'Èbre : entretiens avec des membres de la DGOH (département chargé de la gestion hydraulique au niveau de la Communauté Autonome Aragonaise), de la *Junta d'Aigües de Catalunya* (service des Terres de l'Èbre, délégation de Tortosa), de la *Comisaría de Aguas* de la Confédération Hydrographique de l'Èbre, entretiens avec les présidents de la *Comunidad de Usuarios del Canal Imperial de Aragón* (Saragosse), de la *Comunidad General de Riegos del Alto Aragón* (Huesca), de la *Comunitat de regants del Canal de la Dreta de l'Èbre* (Amposta) et de la *Comunidad de Regantes-Sindicato Agrícola del Ebro* (Tortosa), entretiens effectués auprès de Communautés d'irrigants dites « ordinaires » (*Comunidad de Regantes* de Almudevar, *Comunidad de Regantes « Llanos de la Camarera »* à Ontinar-del-Salz, *Sindicato de Riegos* de Barbastro, *Sindicato de Riegos del Canal de Tauste*, *Comunitat de Regants del Canal de la Dreta de l'Èbre* à Villafranco del Delta...).

L'ensemble des travaux effectués dans la première phase de cette recherche nous ont fourni les éléments nécessaires à la détermination de terrains d'enquête plus précis et à la définition de l'échantillon à enquêter. En effet, il s'agit non seulement de prendre en compte les divers usagers de l'eau à l'échelon local (en accordant la priorité aux agriculteurs en tant que plus gros consommateurs d'eau et en élaborant un guide d'entretien assez précis destiné au monde agricole) mais également les membres des différents collectifs anti-transferts nés dans le bassin de l'Èbre (l'un et l'autre n'étant d'ailleurs pas forcément antinomiques) : *Coordinadora Antitransvasament d'Aigües de l'Èbre*, *Ecofontaneros*, *Coordinadora d'Itoiz* (opposée au projet de barrage d'Itoiz), *Coordinadora de Yesa* (luttant contre le projet d'agrandissement du barrage de Yesa)... Pour chacun de ces collectifs, il s'agira de déterminer leurs modes d'action, définir leurs revendications, analyser leur composition sociale (et éventuellement son évolution), tenter d'évaluer leur base sociale réelle...

De plus, malgré l'absence d'un grand mouvement, à l'échelle du bassin, fédérant l'ensemble des groupes et collectifs organisés sur la base d'un rejet du Plan Hydrologique National, il existe des relations entre ces groupes — relations dont témoigne la symbolique *Baixada* ou *Bajada del Ebro* tout comme la tentative de fédérer au sein de la C.O.A.G.R.E.T. (*Coordinadora de Afectados por Grandes Embalses y Trasvases*) les différents groupes protestataires. Quelles sont ces relations ? De quel ordre sont-elles ? Ne faut-il voir dans des actions communes, comme la *Baixada*, que de simples relations ponctuelles, sans lendemain, incapables de déboucher sur une association durable dépassant le niveau local pour couvrir l'ensemble du bassin³ ?

3) **Réalisation d'une série d'enquêtes**, basées sur un guide d'entretien assez strict, auprès des agriculteurs, principaux consommateurs d'eau dans le bassin de l'Èbre. Cet entretien, en catalan et en espagnol, se compose de quatre volets distincts :

— identification de l'agriculteur : statut du chef d'exploitation, âge, situation familiale, formation ; origine sociale et géographique du chef d'exploitation et de sa famille ; implication de l'agriculteur dans la vie sociale et politique locale... ;

— identification de l'exploitation : brève histoire de l'exploitation ; statut juridique ; distribution et utilisation du foncier : part des productions végétales par rapport aux productions animales, part du *regadío* par rapport au *secano* ; main-d'œuvre employée ; consommation d'eau due à chaque type de production ;

3. Ce qui, implicitement, renvoie à la question de la pertinence de l'échelle du bassin hydrographique comme cadre de base de l'aménagement face aux territoires identitaires et souligne l'importance de la territorialité vécue par rapport à la territorialité voulue.

— utilisation agricole de l'eau :

- l'irrigation : histoire du recours à l'irrigation ; formes de mobilisation de l'eau ; durée et caractéristiques de la campagne d'irrigation ; consommation et prix de l'eau ; caractéristiques des disponibilités en eau ;
- le drainage : formes d'évacuation des excédents d'eau ; période d'apparition de ces excédents... ;

— questions beaucoup plus larges touchant aux **représentations** de l'eau, du *regadío*, de son avenir, au point de vue de l'agriculteur sur la politique hydraulique nationale (transferts), sa position par rapport aux collectifs anti-transferts...

A terme, notre objectif est de réaliser — pour chacun des terrains retenus — un nombre significatif d'entretiens auprès d'agriculteurs nous permettant de mieux définir les attitudes face à l'eau de ces acteurs fortement impliqués dans les conflits.

La **sélection de terrains d'enquête** se heurte à un certain nombre de difficultés, la première d'entre elles étant le temps. De plus, il n'est pas toujours aisé de rendre compatibles les opportunités de contacts avec les responsables de la gestion de l'eau et les exigences scientifiques de la recherche (sélection de terrains d'enquête se fondant sur un certain nombre de critères : historiques — ancienneté de l'aménagement hydraulique —, politiques — aménagement répondant à une demande locale ou création exogène ? —, sociaux — ancienneté et modes de transmission des pratiques, des savoir-faire liés à l'eau —, économiques — structures foncières, types de production agricole —, géographiques...).

Compte tenu de ces contraintes et en fonction des critères énoncés précédemment, nous avons retenu quatre espaces-tests : le Delta de l'Èbre et plus largement les deux comarques du Baix-Ebre et du Montsià, la Hoya de Huesca et le secteur septentrional des Monegros, la région de Catalayud (confluence Jiloca/Jalón), la haute Navarre autour d'Itoiz. Pour chacun de ces terrains, l'enquête menée auprès des acteurs sociaux intervenant plus ou moins directement dans la gestion de l'eau, tentera de prendre sans cesse en compte les différents niveaux de réalité : réalité physique (gestion matérielle et effective de l'eau au niveau de la parcelle, de l'exploitation agricole ; détermination des savoir-faire liés à l'eau) ; réalité politique (débat autour de l'eau) ; réalité sociale (représentations, identité sociale de l'enquêté, conflits...). Cette série d'enquêtes devrait nous permettre non seulement de prélever une information mais également d'accéder à une « parole sociale », d'isoler les arguments des différents groupes sociaux dans le débat sur l'eau, et au terme de ce travail de définir le type de rapport à l'eau, et plus largement au territoire des enquêtés.

1. L'EAU DE L'ÈBRE, ENJEU DE L'AMÉNAGEMENT

1.1. Raretés et abondances de l'eau dans le bassin de l'Èbre

De la difficulté de l'élaboration du bilan hydrique du bassin de l'Èbre : les défauts de la terminologie

La quantification des ressources en eau disponibles dans le bassin de l'Èbre, l'élaboration d'un bilan hydrique un tant soit peu rigoureux devraient être le préalable nécessaire à l'exploration des conflits pour l'eau. Toutefois, toute tentative allant en ce sens se heurte à un certain nombre de difficultés, au premier rang desquelles le flou conceptuel (la plupart des notions utilisées — ressource naturelle, excédent, déficit... — s'avérant tout à fait approximatives, relatives et discutables) ayant pour corollaire le manque de fiabilité des données statistiques disponibles (qui rend délicate l'utilisation des séries statistiques « officielles »).

La notion de ressource naturelle

La notion de ressource, apparue au XIX^e siècle avec le sens que lui confèrent aujourd'hui géographes, économistes ou écologues est devenue une notion essentielle de la pensée de l'interaction Homme/Milieu Naturel.

Cette notion est toutefois une notion relative, une ressource n'est reconnue comme telle qu'à partir du moment où elle est perçue comme richesse, réelle ou potentielle par une société, société dotée, à un moment déterminé de son développement, des conditions techniques, politiques et économiques préalables au recensement et à l'exploitation de la ressource. Donnée sociale, la notion de ressource n'existe que par rapport à un emploi, une utilisation effective ou virtuelle par l'homme et pour l'homme.

Pour les économistes, la ressource en eau se définit comme « l'eau du milieu naturel considérée en tant qu'offre » (Erhard-Cassegrain et *al.*, 1982), elle désigne alors un bien, dit naturel, appropriable pour satisfaire les demandes engendrées par les activités humaines. Ainsi passée dans la sphère de l'économie pour devenir offre, bien de consommation, la ressource en eau se caractérise par sa situation dans l'espace, une abondance variable, une énergie potentielle, une certaine qualité et des conditions de mobilisation et d'utilisation changeantes en fonction desquelles l'on distingue communément : ressource potentielle, ressource exploitable, ressource mobilisable.

Une autre distinction est souvent opérée, distinction entre ressource naturelle renouvelable et ressource naturelle non renouvelable.

La notion de déficit hydrique

Sans cesse convoquée pour légitimer et justifier les transferts massifs d'un bassin-versant à un autre, la notion de « déficit hydrique » suscite cependant un certain nombre de réserves. En effet, excédent et déficit sont des notions tout à fait relatives, s'inscrivant toujours dans un contexte socio-économique particulier, susceptibles d'évolution⁴. Un bilan

4. Ainsi, l'avant-projet d'aqueduc Èbre-Pyrénées orientales (1973) prévoyait, pour l'an 2010, un déficit global de l'ordre de 1 400 hm³/an dans le bassin des Pyrénées orientales, déficit plaidant en faveur d'un rapide transfert des eaux de l'Èbre vers Tarragone et Barcelone. Le Plan Hydrologique des bassins internes de Catalogne élaboré en 1993, par la *Junta d'Aigües de Catalunya*, se fondant sur des données et des méthodes de calcul différentes et une division des bassins internes catalans en sous-systèmes, prévoit, pour l'an 2012, un déficit de 416 hm³/an pour le système Centre, un déficit de 16 hm³/an pour le système Sud et un excédent de 126 hm³/an pour le système Nord, soit un déficit global de 306 hm³/an, chiffre assez éloigné des 1 400 hm³/an de déficit prévus en 1973 !

hydrique positif est-il lié à une abondance de la ressource ou à une utilisation insuffisante de celle-ci ? A l'inverse, un déficit est-il lié à la rareté de la ressource ou à une gestion contestable de celle-ci, ayant, par exemple, altéré sa qualité au point de la rendre impropre à la consommation humaine (directe ou indirecte) ? Par ailleurs, la notion de bassin hydrologique excédentaire a-t-elle un sens sur le plan écologique ? Que penser du mouvement tendant à revendiquer la prise en compte par l'aménageur de « débits écologiques » ? Comment déterminer ceux-ci de façon rigoureuse — si tant est que cela soit possible ?

Enfin, la notion de « déficit » est indissolublement liée au passage de l'eau dans la sphère de la marchandise, à la mutation de la valeur conférée à l'eau avec glissement d'une valeur d'usage à une valeur d'échange.

La notion de « débits écologiques »

La notion floue, aux valeurs souvent très fluctuantes selon les sources, de débit écologique, quelquefois assimilée à celle de débit minimal, n'est jamais définie de façon rigoureuse. Le *Pacto del Agua* aragonais, reprenant la plupart des termes figurant dans le Plan hydrologique de l'Èbre, se contente de rappeler l'importance desdits débits sans toutefois insister sur leur définition, la façon de les calculer..., comme si leur existence s'imposait comme une évidence : « *Diversos son los factores que pueden objetivar la determinación de los caudales mínimos que deben circular por los cauces ; entre ellos deben darse como principales los ecológicos y, además los paisajísticos y los recreativos. Estos caudales se entiende que no deben ser objeto de concesión, sino que deben ser fijados por las Administraciones atendiendo a las circunstancias anteriormente expuestas.* [Les facteurs pouvant rendre objective la détermination des débits minimaux devant circuler dans les lits fluviaux sont nombreux ; parmi eux doivent apparaître comme premiers les débits écologiques, auxquels s'ajoutent les débits paysagers, et les débits récréatifs. Bien entendu, ces débits ne doivent pas faire l'objet de concession mais être fixés par l'Administration compte tenu des faits exposés antérieurement] »⁵. Le mode de détermination de ces débits, objets d'un très large consensus (tous s'accordant à dire le bien-fondé de tels débits), n'est pas exactement défini pas plus que ne sont précisés le sens et le contenu de la notion de « débit minimal », moins encore ceux de la notion de débit écologique. Il est simplement mentionné la nécessité d'études spécifiques, prises en charge par l'Administration, préalables à la fixation de ces débits. « *A falta de estos trabajos se podrá adoptar provisionalmente como caudal mínimo el 10 % de la aportación media interanual en régimen natural.* [Faute de tels travaux, l'on pourra adopter provisoirement comme débit minimal les 10 % de l'apport moyen interannuel en régime naturel] ». Le Plan de Bassin, élaboré par la Confédération Hydrographique de l'Èbre, retient le même seuil arbitraire de 10 % — 10 % de l'apport moyen interannuel et non de l'apport moyen saisonnier, ce qui risque de s'avérer problématique en été —, valeur fixée par un procédé demeuré mystérieux. De plus, le Plan hydrographique de l'Èbre précise que cette valeur pourra être abaissée à 5 % dans le cas d'un débit moyen supérieur à 80 m³/s⁶.

5. Pacto del Agua, *Boletín Oficial de las Cortes de Aragón*, n° 40, An X, 7 juillet 1992, Chapitre IV « Aspects environnementaux ».

6. La notion de débit écologique n'est pas nouvelle, la polémique suscitée, au cours des années 1970, par le projet de transfert de l'Èbre vers Barcelone avait donné lieu à un débat autour de la fixation d'un débit écologique minimal permettant d'enrayer tout risque de régression du Delta de l'Èbre. Ce débit écologique — toujours fixé de façon assez arbitraire — variait, selon les sources, de 110 m³/s (*Alegaciones de las entidades del Bajo Ebro al Anteproyecto de Acueducto Ebro-Pirineo Oriental*, 1974, insistant sur l'équilibre écologique du Delta) à 50 m³/s (*Anteproyecto de Acueducto Ebro-Pirineo Oriental*, 1973, se fondant sur les plus bas étiages observés au cours des années 1960) ou encore 75 m³/s (*Estudio de Alternativas de aprovechamiento del Río Ebro y de Desarrollo Socioeconómico de su valle*, 1978).

Cette notion de débit minimal écologique — ou environnemental ou encore débit de compensation (le flou de la terminologie traduisant assez bien le flou et le manque de validité scientifique de l'expression) — constitue une réponse ou un semblant de réponse aux préoccupations concernant la régression du Delta de l'Èbre — Delta défini comme « zone d'intérêt naturel » — ou plus largement la préservation des écosystèmes. Par ailleurs, cette notion se veut étroitement liée à l'idée de « développement durable ».

On peut cependant s'interroger sur la validité de tels débits dont le seuil a , pour l'instant, toujours été fixé arbitrairement, en dehors de toute étude scientifique sérieuse et systématique. Par ailleurs, certains — sans remettre fondamentalement en cause le principe d'un débit écologique — s'interrogent sur la validité d'un tel débit fixe, identique tout au long de l'année, lui préférant un débit qui serait irrégulier, variable, se rapprochant le plus possible du régime naturel du fleuve, allant même jusqu'à « simuler les conditions naturelles du fleuve »⁷.

L'incertitude des données chiffrées disponibles

Données fluctuantes selon les sources et selon les années, souvent partielles et partiales, objet de nombreuses critiques, les valeurs relatives au débit du fleuve doivent être manipulées avec précaution. Ainsi, les données de la Confédération Hydrographique de l'Èbre, de même que celles du ministère des Travaux publics, ne sont jamais neutres. Elles visent avant tout le programme de planification hydrique du gouvernement. Le SIEHNA (Système Intégré d'Équilibre Hydrologique National) se fonde sur des séries contestables, excluant en bonne part les années sèches de 1985 à 1992, alors que le Plan de bassin, tout comme le Plan hydrologique national, ont été rédigés en 1993, voire révisés ultérieurement. Il nous est donc difficile, en l'état actuel de nos recherches, d'établir, pour le bassin de l'Èbre, un bilan hydrique fiable — bilan hydrique défini comme la **différence entre disponibilités et demandes** — tant les données disponibles sont soumises à de fortes variations. Pourtant, de nombreuses études ont été menées dans le bassin de l'Èbre, cependant elles sont rarement neutres et dépourvues d'arrière-plan idéologique. Par ailleurs, prétendre dresser un bilan hydrique « objectif » n'est-ce pas s'inscrire dans une perspective qui serait celle de la planification, de l'aménagement de la ressource ? N'est-ce pas s'inscrire dans le récit de l'action étatique ?

Identification des ressources en eau dans le bassin de l'Èbre

Les excès d'eau dans le bassin de l'Èbre (inondations de décembre 1993) sont tout autant médiatisés que les sécheresses, pénuries relatives essentiellement estivales affectant surtout l'agriculture. Globalement représenté comme une zone disposant de ressources en eau abondantes, le bassin de l'Èbre n'en est pas moins soumis à de fortes variations spatio-temporelles de ses disponibilités en eau.

Les ressources en eau pluviale

Le bassin de l'Èbre présente une géographie contrastée de la ressource en eau opposant grossièrement l'amont du bassin, les secteurs cantabriques océaniques et les Pyrénées centrales et occidentales (secteurs encore soumis à l'influence de l'océan et

7. PRAT y FORNELLS N., Respuestas al cuestionario. Comentarios al Plan de la Cuenca del Ebro que podrían generalizarse a todo el Plan Hidrológico, *Jornada de técnicos y científicos sobre el Plan Hidrológico Nacional, Tortosa, 28 février 1993*, Coordinadora Anti-transvasaments d'Aigües de l'Ebre éd., Tortosa, 1995.

faiblement affectés par l'irrégularité interannuelle et saisonnière des précipitations) à la dépression centrale de l'Èbre et à toute la partie aval du bassin. En effet, à partir de Saragosse, l'irrégularité interannuelle et saisonnière des précipitations s'accroît au fur et à mesure que se précisent les influences méditerranéennes, des excès d'eau brutaux étant alors capables de se substituer à un régime d'indigence assez prononcé⁸.

Entre les deux régimes pluviométriques extrêmes que sont le régime pluviométrique du haut-bassin de l'Èbre (régime simple à deux saisons : saison de pluie en hiver avec maxima de décembre, saison relativement sèche l'été) et le régime pluviométrique méditerranéen (caractérisé par de nets contrastes saisonniers entre un été très sec, un hiver guère plus favorisé et des saisons intermédiaires bien arrosées), s'inscrivent diverses formes de transition comme le régime qualifié de continental méditerranéen de la région de Saragosse. Partout cependant l'été fait figure de saison peu arrosée, la sécheresse estivale étant d'autant plus aiguë que le rendement hydrologique de la pluie est alors médiocre : à la faiblesse des apports météoriques s'ajoute la puissance des prélèvements par évapotranspiration notamment dans les zones méditerranéennes et continentales (où l'action desséchante des vents — *Cierzo* et *Bochorno*, par exemple — se superpose à la chaleur estivale).

Reprenant la formule chère à J. Brunhes, l'on peut distinguer dans le bassin de l'Èbre, deux domaines : une « Ibérie sèche » dont la pluviométrie est inférieure à 600 mm/an (atteignant même le chiffre très bas de 316 mm/an à Saragosse, véritable polygone de sécheresse au cœur de la dépression médio-aragonaise⁹), et une « Ibérie humide » aux précipitations bien plus abondantes variant selon un double gradient ouest-est fonction de la distance à l'océan et nord-sud fonction de l'altitude (Pyrénées et massifs basques, Monts Cantabriques et nord-ouest du système ibérique).

Les ressources en eau fluviale

Le débit moyen annuel de l'Èbre (à son embouchure), valeur théorique la plus fréquemment usitée (différant du débit absolu, qui exprime la quantité totale évacuée par un fleuve durant une période d'un an) serait de 614 m³/s, ce qui placerait l'Èbre immédiatement derrière le Douro, dont le débit est de 650 m³/s (Albentosa Sánchez, 1991).

Cependant, cette valeur globale masque de fortes variations spatio-temporelles. En effet, le régime du fleuve est un régime complexe, ce qui conduit L. Davy (1978) à distinguer non pas simplement un fleuve mais des fleuves : un Èbre cantabrique et océanique, un Èbre pyrénéen et montagnard de par ses affluents de rive gauche, un Èbre aragonais et continental, un Èbre méditerranéen dans son cours inférieur. L'amont du fleuve présente un régime simple de type océanique à deux saisons, l'une d'abondance, l'autre de pénurie relative. Peu à peu, l'influence montagnarde devient plus nette, le régime du fleuve acquérant une forte composante nivale. Vers l'aval, l'influence méditerranéenne se combine à l'influence montagnarde et l'on assiste au renforcement des maxima de printemps, désormais d'origine nivo-pluviale. Les affluents ibériques (situés sur la rive droite de l'Èbre) possèdent, pour leur part, un maximum automnal. Enfin, le centre du bassin (la cuvette aragonaise) subit des pertes importantes.

8. Ainsi, l'observatoire de l'Èbre a reçu, en 1884, 1 041 mm de pluie, soit près du double de la moyenne des quarante-sept ans de référence (Davy L., 1978).

9. « La steppe d'Aragon est terrible d'aridité, de monotonie et de sécheresse ; elle est la plus vaste de toute l'Espagne : on peut y voyager plusieurs jours sans rencontrer un village ; seules les rives immédiates de l'Èbre et de ses affluents portent quelques arbres, et c'est le long des cours d'eau que toute la vie humaine a été obligée de se concentrer en recourant à l'irrigation » (J. Brunhes, 1902, p. 50).

Les ressources en eau souterraine

Les aquifères du bassin de l'Èbre ont récemment fait l'objet d'une tentative d'inventaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Hydrologique de Bassin. A cette occasion, il a été répertorié vingt-trois aquifères pyrénéens et huit aquifères alluviaux de quelque importance, représentant un volume total, sans doute sous-évalué du fait de l'inconnue entourant certains aquifères (aquifère n° 49 Alhama-Gomara, aquifère n° 50 Bajo-Aragón), de 4 655 hm³/an (*Plan Hydrologique de l'Èbre*, mai 1992).

Sur le plan juridique, les eaux souterraines qui pouvaient autrefois être appropriées privativement, sont depuis la promulgation de la nouvelle *Ley de Aguas*, partie intégrante du domaine public hydraulique. Ce changement de régime juridique entraîne un certain nombre de litiges entre les agriculteurs utilisant les aquifères pour l'irrigation et la Confédération Hydrographique de l'Èbre censée soumettre à un contrôle de plus en plus strict les forages et demandes de concession d'eau. Ce changement introduit chez les agriculteurs rencontrés le long de l'Èbre, en amont de Tortosa, la crainte de manquer d'eau et la peur de devoir bientôt payer l'eau utilisée par le biais de l'installation de compteurs sur chaque puits.

1.2. L'utilisation de l'eau dans le bassin de l'Èbre

Avant de présenter rapidement les principaux usagers de l'eau dans le bassin de l'Èbre, il semble nécessaire de distinguer les notions d'utilisation et consommation d'eau, trop souvent confusément mêlées.

Utilisation et consommation

La notion d'utilisation de l'eau

La notion d'utilisation de l'eau qui conjugue deux aspects, l'un se rapportant à l'économie, l'autre au milieu naturel (modification du cycle de l'eau, action anthropique sur le milieu...), se révèle particulièrement ambivalente. L'analyse systémique de l'utilisation de la ressource, l'analyse du « système ressource-utilisation », telle qu'elle est souvent utilisée par les économistes, définit le « système ressource-utilisation » comme un ensemble constitué de deux éléments : une **structure physique et technique** (ensemble d'ouvrages et d'actions, circulation de flux d'eau, d'échanges d'énergie) ; une **structure économique** (ensemble d'agents et unités de gestion économique, échanges de biens et de services, de flux financiers et d'information). Certes, ces deux éléments devront être pris en compte et analysés, cependant, pour une bonne compréhension des conflits pour l'eau, la dimension sociale ne peut et ne doit être négligée. C'est pourquoi, il nous faudra prendre en compte les acteurs sociaux, collectivement ou individuellement, et tenter de définir leurs types de rapports à l'eau : rapports de type juridique (droit de propriété), économique (exercice d'une activité liée à l'eau, représentation de l'eau comme bien de production) ou symbolique (eau chargée de connotations positives, objet le plus souvent d'un fort investissement affectif). Toutefois, avant de s'interroger sur les valeurs conférées à l'eau et sur les pratiques sociales, réelles ou symboliques, qu'elle suscite, il convient de s'attacher à définir les notions de demande, besoins et consommation.

Offre, demande, besoins et consommation d'eau

Trop souvent confusément mêlés, besoin et demande sont deux concepts à bien distinguer. « *Par essence, le concept de besoin diffère de celui de demande en ce qu'il reste abstrait, idéal, théorique alors que la demande en tant qu'action effective (soit sur le milieu naturel, soit sur un marché), est directement observable. La demande est la transposition et l'expression du besoin dans le réel* » (Erhard-Cassegrain, Margat, 1982, p. 63). Les « besoins » ont un indéniable caractère normatif. Ils sont définis par des normes qualitatives et quantitatives variables selon les usages faits de l'eau, selon le niveau technique et démographique atteint à un moment donné, et selon la valeur attribuée à l'eau. En tant que tels, ils sont voués à se modifier perpétuellement. En aucun cas ils ne constituent une référence stable, universalisable et transposable. Dépendants du niveau technique et économique atteint par une société à un moment donné de son développement, et tributaires des disponibilités du milieu naturel jugées « économiquement exploitables », les besoins en eau sont appelés à subir de profondes modifications.

En outre, la demande d'eau est déterminée en fonction d'usages variables temporellement et spatialement, qualitativement et quantitativement. La demande d'eau est traditionnellement définie comme : « *les volumes d'eau considérés comme nécessaires (en quantité et en qualité) [à un moment donné] pour atteindre l'objectif de production ou de consommation, par les actes d'usages* ». La définition plus large proposée par A. Ehrard-Cassegrain et J. Margat se veut plus dynamique et se place résolument dans une perspective systémiste : la demande d'eau s'y définit par « *les flux d'eau prélevés et/ou restitués au système de ressource ou utilisés in situ — en tant que conséquence de l'activité des différentes unités de gestion du système d'utilisation* » (1983, p. 79).

La notion de consommation d'eau est plus concrète encore car elle définit les quantités d'eau effectivement utilisées (y compris les pertes importantes survenant dans les réseaux d'adduction d'eau, les canaux d'irrigation...). Cette notion, complexe, se compose de trois éléments :

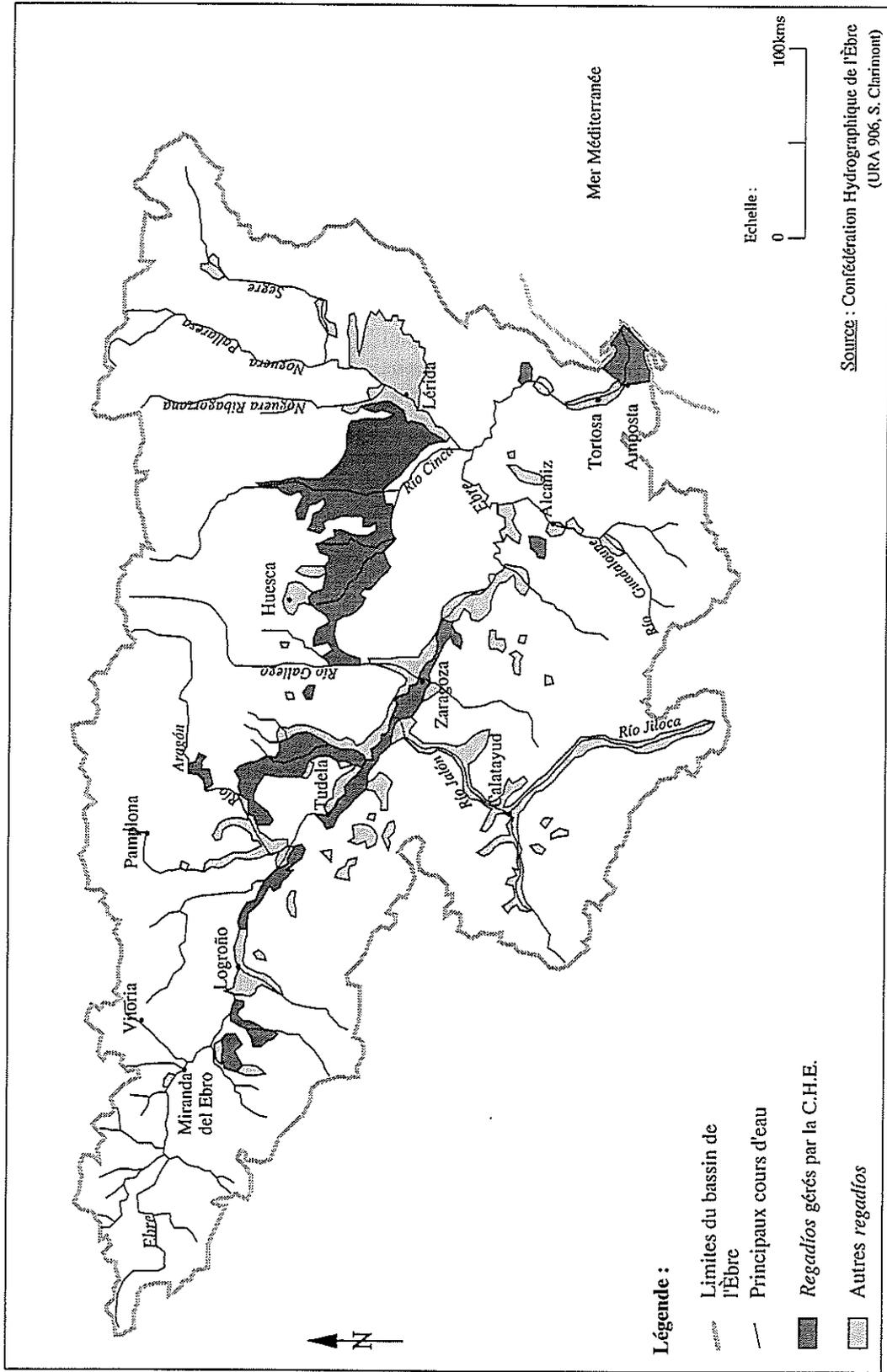
- la destruction pure et simple de l'eau,
- un usage aboutissant soit à déplacer l'eau dans le temps et/ou dans l'espace, soit à en modifier les qualités,
- un usage aboutissant à raccourcir le cycle de l'eau (Durand-Dastès, 1977).

Une demande majoritairement agricole

De faibles densités de population

Le bassin de l'Èbre se caractérise dans son ensemble par de faibles densités relatives de population, surtout par rapport au littoral méditerranéen, densément peuplé et urbanisé. Il abrite 2,7 millions d'habitants pour une superficie totale de 85 000 km², soit une densité moyenne de 32 hab/km² (recensement de 1991). La population y est, en outre, très inégalement répartie : le corridor de l'Èbre et les basses vallées affluentes, auxquels s'ajoutent le bassin de Lérida et la zone du Delta de l'Èbre, regroupent une bonne part de cette population, tandis que certaines zones connaissent un très préoccupant processus de marginalisation socio-économique, se traduisant par de très faibles densités de population (régions montagneuses du système ibérique, comarques pyrénéennes — à l'exception des vallées occidentales de Navarre —, les Monegros, les Bardenas...).

Figure 2
Superficies irriguées du bassin de l'Èbre



Une diversification limitée de la demande

Malgré l'émergence de nouveaux usages de l'eau (développement des usages « ludiques » de l'eau marqué par l'aménagement des retenues, divers programmes de récupération des berges de l'Èbre, des projets de navigabilité de l'Èbre de Flix à Tortosa et de Tortosa à Amposta...), malgré la prise en compte croissante de la « demande écologique » liée à la montée des valeurs environnementales, la demande d'eau non destinée aux populations ou à l'agriculture est assez limitée dans le bassin de l'Èbre. Celle-ci est quasi exclusivement représentée par les secteurs énergétiques (hydroélectricité et énergie nucléaire) et industriels.

Dans le bassin de l'Èbre, la majorité des industries (à l'exception des industries agro-alimentaires, dont la répartition est assez diffuse) est concentrée le long du corridor fluvial entre Miranda del Ebro et Saragosse, avec quelques pôles secondaires au niveau des principales villes du bassin. Ces industries (métallurgiques, chimiques, agroalimentaires...) sont inventoriées de manière assez précise dans le Plan Hydrologique de l'Èbre, cependant, il est malaisé d'évaluer avec précision leur consommation d'eau, ceci d'autant plus que les données relatives aux industries non connectées aux réseaux urbains de distribution font défaut. Certes, la dotation théorique concédée aux centrales nucléaires, aux centrales hydroélectriques et aux polygones industriels (1 litre/s/ha, soit au total 122 hm³/an) est connue, mais elle ne permet pas d'élaborer des données fiables, tout au plus pouvons-nous nous cantonner en ce domaine à des estimations.

Le poids de l'eau agricole

L'irrigation est une pratique ancienne dans le bassin de l'Èbre (dont la question des origines suscite d'houleux débats). L'irrigation représente encore près de 80 % de la consommation totale d'eau en Espagne et de 85 % à 90 % dans le bassin de l'Èbre du fait de l'existence d'importants périmètres irrigués, d'une superficie totale de 762 526 hectares (*Plan Hydrologique de l'Èbre*, 1992), soit près du tiers de la superficie irriguée totale en Espagne.

Les superficies irriguées du bassin de l'Èbre, évaluées à 406 314 hectares en 1924, dont près de 65 % de *regadíos* occasionnels (Manuel Lorenzo Pardo, *La Conquista del Ebro*), ont connu un essor sans précédent tout au long du siècle sous l'impulsion d'abord, de la Confédération Hydrographique de l'Èbre, créée par Manuel Lorenzo Pardo, ingénieur influencé par le courant régénérationniste¹⁰, et soucieux de développer les cultures irriguées, « cultures rémunératrices et prospères » (*La Conquista del Ebro*), puis, après 1950, de l'IRYDA.

Quelques zones concentrent désormais une bonne partie des superficies irriguées (carte n° 2) : la zone des Monegros (270 000 hectares), la zone des Bardenas (116 000 hectares), le bassin de Lérida, la zone rizicole du Delta de l'Èbre.

Les dotations moyennes par comarque agricole varient énormément, selon les données du Plan Hydrologique de l'Èbre (1992), de 2 807 m³/ha/an (comarque de Jaca) à 10 830 m³/ha/an (comarque d'Alcañiz). La consommation d'eau globale par l'agriculture, consommation soumise à de fortes variations interannuelles et saisonnières (demande maximale de mai à septembre avec des pointes en juillet et août, ces deux mois assurant souvent près de 40 % de la demande totale), serait évaluée à 6 187 hm³/an, une bonne part de cette eau n'étant pas restituée (60 % environ).

10. Courant développé à la suite du désastre colonial de 1898 et prétendant faire d'une politique hydraulique, fondée sur l'extension de l'irrigation, le moteur de la régénération de l'Espagne.

Le bilan hydrique : une inconnue ?

Le bilan hydrique, défini comme la différence entre ressources (réelles ou projetées) et demandes (réelles ou projetées), est au cœur des débats autour de l'eau, selon qu'il soit défini comme positif ou comme négatif. La notion de bilan hydrique nous renvoie aux notions de déficit et excédent, avec toutes les réserves que nous avons pu émettre à leur rencontre quant à la validité scientifique de telles notions. Tout bilan hydrique est donc à considérer comme une donnée relative, donnée d'un temps et d'un lieu. Par ailleurs, le bilan hydrique de l'Èbre élaboré par la Confédération Hydrographique, dans le cadre du Plan de bassin, s'inscrit dans le contexte particulier de la préparation d'un Plan Hydrologique National fondé sur les transferts d'eau entre bassins excédentaires et bassins déficitaires. Le bassin de l'Èbre étant toujours représenté comme « excédentaire sans l'ombre d'un doute ».

Tableau 1
Bilan hydrique du bassin de l'Èbre (données en hm³/an)

Zones d'exploitation	Ressources	Demande	Consommation
Èbre.....	3 149,98	5 564,79	1 635,93
Tiron-Najerilla.....	688,52	79,59	64,08
Iregua.....	209,61	71,98	48,54
Leza-Huecha.....	372,23	145,17	109,09
Jalon.....	551,33	274,48	205,79
Huerva.....	46,64	17,07	12,61
Aguasvivas.....	27,00	12,84	8,50
Martin.....	97,68	57,04	44,01
Guadaloupe.....	332,24	172,02	122,54
Matarraña.....	156,56	38,85	30,10
Segre.....	2 187,00	752,20	601,72
Esera-Noguera.....	1 438,90	837,10	676,36
Gallego-Cinca.....	3 170,10	1 473,10	1 056,6
Aragon-Arba.....	1 623,27	828,98	461,53
Ega-Arga-Irati.....	3 389,40	127,90	69,34
Zadorra-Bayas.....	757,54	273,65	79,98
Totaux.....	18 198,00	10 726,76	5 226,72

(D'après *Plan Hydrologique de l'Èbre*, C.H.E., 1992).

Certes, si l'on se cantonne à la comparaison des ressources disponibles (elles-mêmes sujettes à de fortes variations interannuelles¹¹) et de la demande globale, le bilan s'avère globalement positif. Cependant, qu'en est-il de la satisfaction de la demande lors des années sèches ?

La définition globale de l'Èbre comme un bassin excédentaire dissimule en fait de fortes variations spatiales et temporelles incitant la Confédération à une certaine prudence et à une certaine retenue : « *puede observarse que en la situación actual de demandas y reglas*

11. D'après les données de la station de jaugeage de l'Èbre à Flix, de 1955 à 1982, l'apport moyen du fleuve fut de 15 359 hm³/an, cependant cette valeur moyenne masque de fortes variations entre l'apport maximal de 26 134 hm³/an de 1960 et l'apport très faible de 8 814 hm³/an de 1955 (Francisco de los Ríos, *Heraldo de Aragón*, 15 septembre 1985).

de explotación, los vertidos medios interanuales son del orden de 9 500 hm³/año (considerado el caudal de compensación de la desembocadura como consuntivo) no obstante, durante los estiajes, se registran caudales inferiores a 100 m³/sg en numerosas ocasiones. [On peut observer que dans l'état actuel des demandes et des normes d'exploitation, les débits moyens interannuels sont de l'ordre de 9 500 hm³/an (étant considéré comme consomptif le débit de compensation de l'embouchure) nonobstant, en période d'étiages, l'on enregistre des débits inférieurs à 100 m³/s en de nombreuses occasions] », *Plan Hydrologique de l'Èbre*, mai 1992, p. 64).

Si l'on se rapporte aux données de la Confédération Hydrographique, c'est dans la zone définie comme zone de l'Èbre (regroupant les zones d'exploitation n° 1 et n° 11), zone comprenant tout l'axe du fleuve de sa source jusqu'à son embouchure, que la demande est la plus élevée (5 565 hm³/an) du fait de la concentration le long du fleuve des hommes et de la plupart des activités (industrielles, agricoles, énergétiques également avec notamment les centrales nucléaires d'Ascó). Or, les ressources disponibles sont insuffisantes (3 150 hm³/an), « *la demanda servida supera los recursos* » (*Plan Hydrologique de l'Èbre*, mai 1992). Nous avons donc là une vaste zone définie comme déficitaire. Néanmoins, le bassin de l'Èbre continue à être défini, dans son ensemble, comme un bassin largement excédentaire, malgré toutes les réserves émises à l'encontre de cette notion d'excédent et malgré la question sous-jacente : **un excédent est-il lié à une abondance de la ressource — réelle ou supposée — ou à une utilisation insuffisante de celle-ci ?**

1.3. Le bassin de l'Èbre : un bassin pluriel géré unitairement

Le bassin de l'Èbre constitue un espace très varié parcouru par une série de clivages tant physiques (le contraste Ibérie sèche/Ibérie humide) qu'économiques (l'opposition opérée par R. Ferras, entre une Espagne utile et une Espagne en attente pouvant partiellement s'appliquer à cette zone) ou culturels, avec la présence aux deux extrémités du bassin de deux « exceptions culturelles », Navarre et Pays Basque à l'amont, Catalogne dans le cours aval du fleuve. Ce bassin pluriel est pourtant géré unitairement, érigé en région de programme dans le cadre d'une planification hydrique le considérant comme une pièce maîtresse de rééquilibrage de la ressource en eau.

Une gestion unitaire, l'Èbre région de programme

La création des Confédérations Syndicales Hydrographiques, par décret du 5 mars 1926, s'inscrit dans un courant de pensée tendant à promouvoir l'intervention croissante de l'État en matière de planification hydraulique. Elle répond au souci de trouver une voie pacifique à la résolution des problèmes et des conflits au sein des bassins hydrographiques. La nécessité du patronage de l'État, travaillant en collaboration avec les usagers et les futurs usagers dans le règlement de ces problèmes, était apparue clairement lors des *Congresos de Riegos* de 1913 à Saragosse, de 1918 à Séville et de 1921 à Valence. Les Confédérations sont donc conçues, dès leur création, comme des organismes permettant de résoudre les problèmes hydrauliques en associant les usagers à l'administration de l'eau. Elles sont dotées d'une personnalité juridique qui les rend autonomes par rapport au ministère central dont elles dépendent pour les investissements (grands travaux hydrauliques, barrages, irrigation, alimentation en eau potable et assainissement, protection contre les crues...). Géographiquement, elles ont compétence dans le cadre des principaux bassins hydrographiques, chacun d'eux étant perçu comme une unité à gérer de façon globale et coordonnée. Toute

intervention ou usage des eaux d'un fleuve doit désormais recevoir l'aval administratif et technique des Confédérations Hydrographiques.

La première Confédération Hydrographique de l'Èbre

La Confédération Hydrographique de l'Èbre est la première confédération créée en Espagne, sous l'impulsion de Manuel Lorenzo Pardo, héritier direct du « régénérationisme » hydraulique de J. Costa, mais d'un « régénérationisme » qui serait non pas théorique mais tourné vers l'action¹². Cette action se doit d'être une action d'ensemble, une « *acción ordenada y sistemática de máximo provecho* [une action ordonnée et systématique au profit maximal] »¹³, action orientée vers une meilleure utilisation de la ressource en eau, utilisation consacrée prioritairement à l'agriculture.

L'utilisation agricole de l'eau est définie comme une priorité par M. Lorenzo Pardo, fidèle en cela aux principes du « costisme » (selon lesquels, le développement de l'irrigation est la clé du développement socio-économique de l'ensemble de la nation). Par la mise en œuvre d'une politique hydraulique adéquate, il s'agit donc de défendre « *el superior interés agrícola* [le suprême intérêt agricole] »¹⁴ car « *la fuerza material de una nación no está en las ciudades, está en el campo* [la force matérielle d'une nation n'est pas dans les villes mais à la campagne] »¹⁵. Les ambitions hydro-agricoles de M. Lorenzo Pardo, réaffirmées dans le Plan National d'Ouvrages Hydrauliques de 1933, se traduisent dans le bassin de l'Èbre par une extension considérable des superficies irriguées et l'amélioration de bon nombre de zones irriguées jusque-là occasionnellement, cette action est menée par la Confédération d'abord, puis conjointement avec l'IRYDA (Institut de Réforme et de Développement agricole) après 1950.

Le renforcement apparent de la Confédération Hydrographique de l'Èbre dans le nouveau dispositif légal

Loin de voir ses prérogatives amoindries par le nouveau dispositif légal de 1985, la Confédération est confirmée comme organe de coordination de la gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin hydrographique de l'Èbre et comme organe planificateur. Son cadre de compétence demeure le bassin hydrographique de l'Èbre, auquel s'ajoutent la partie espagnole des bassins de la Garonne, du Gave d'Aspe, du Gave de Saint Engrace et le bassin du Gallocanta (décret royal du 8 mai 1987), bassin inter-communautaire et en tant que tel géré exclusivement par la Confédération Hydrographique de l'Èbre¹⁶. Son siège central demeure fixé à Saragosse. Le territoire de la Confédération s'étend donc sur 85 175 km², neuf communautés autonomes et dix-huit provinces, pour une population totale de 2,69 millions d'habitants lors du dernier recensement. Toutefois, Aragon et Catalogne couvrent la majeure partie de cet espace, avec respectivement 49,52 % et 20 % de la superficie totale du territoire de la Confédération (carte n° 1).

12. M. Lorenzo PARDO *La Confederación Hidrográfica del Ebro, Nueva política hidráulica, « El espíritu de la Confederación, discurso en la fiesta de conmemoración de aniversario »*, 5 mars 1930.

13. M. Lorenzo PARDO, *La conquista del Ebro*, p. 225.

14. Joaquín COSTA, *Discurso inaugural de la Cámara Agrícola del Alto Aragón*, 1892, cité par Manuel Lorenzo Pardo, *La conquista del Ebro*, 1931, p. 225.

15. Manuel Lorenzo PARDO, Conferencia inaugural del Ateneo de Logroño, mars 1923, in *La conquista del Ebro*, op. cité, p. 87.

16. A la différence des bassins intra-communautaires gérés par les services compétents des différentes communautés autonomes ; ainsi le bassin des Pyrénées orientales ou bassins internes de Catalogne — regroupant les bassins du Ter, du Muga-Fluvià, du Tordera, du Llobregat, du Besòs-Maresme, de l'Anoia, du Garraf-Foix — est du ressort de la *Junta d'Aigües de Catalunya*.

La Confédération, si elle conserve l'essentiel de ses prérogatives, doit cependant, désormais, s'adapter au nouveau « régime » des Autonomies né de la Constitution de 1978 et progressivement établi. C'est ainsi qu'une place relativement importante est désormais accordée aux représentants des communautés autonomes, siégeant dans tous les organes de la confédération. Sous la tutelle du ministère des Travaux publics, la Confédération continue à dépendre du gouvernement central qui se réserve le droit de nommer chaque président. Il s'agit cependant d'un organisme doté d'une personnalité juridique propre, distincte de celle de l'État et jouissant ainsi d'une totale autonomie de fonctionnement (art. 20.1 de la *Ley de Aguas* de 1985). Elle a à sa charge la totalité de l'administration des ressources du bassin ; le suivi, la révision et l'élaboration du plan hydrologique ; la conception, l'exécution et la réalisation des travaux nécessaires de même que leur exploitation postérieure (art. 21a, 21b, 21c, 21d et 21e). A cette fin, elle est investie, comme ses consœurs, de l'exercice de nombreuses tâches (détaillées dans l'article 22 de la *Ley de Aguas*) : délivrance d'autorisations et de concessions concernant le « domaine public hydraulique », inspection et surveillance du déroulement des travaux, contrôle des débits, études hydrologiques et contrôle de la qualité des eaux, prestation de services techniques...

Depuis la promulgation de la nouvelle *Ley de Aguas*, le caractère participatif de la confédération s'est accentué, usagers et représentants des communautés autonomes étant assez largement associés à la gestion de la Confédération par le biais de l'Assemblée des Usagers. Cette assemblée est constituée de 315 représentants des usagers, élus (avec une nette prépondérance des irrigants détenant ici 181 sièges) et de 20 membres nommés (2 représentants du gouvernement central, 14 des Communautés autonomes, 3 de la confédération, plus un secrétaire général). L'assemblée, présidée par le président de la Confédération, lui-même nommé par le gouvernement, a pour mission de coordonner, à l'échelle de l'ensemble du bassin hydrographique, l'exploitation des ouvrages hydrauliques et l'utilisation de la ressource en eau (art. 29).

Malgré la représentativité accrue de la Confédération, celle-ci reste pour une bonne part un organisme « centralisé », et perçu comme tel par la population. Par ailleurs, le renforcement de la Confédération n'est que théorique. En effet, bien que sortant renforcée sur le plan légal de la modification de la *Ley de Aguas*, la Confédération doit désormais faire face aux Communautés Autonomes, souvent investies de compétences assez larges en matière de gestion de l'eau, ce qui pose de nombreux problèmes. La concurrence est très nette en territoire catalan, la *Junta d'Aigües de Catalunya* (héritière de la Confédération Hydrographique des Pyrénées orientales) ayant des prétentions à administrer, outre les bassins internes de Catalogne, le bassin du Sègre et le Bas Èbre par le biais de ses délégations régionales de Lérida et Tortosa.

Gestion unitaire, gestion locale : les chevauchements de compétences

Des litiges souvent très vifs, consécutifs à l'adoption du nouveau texte constitutionnel de 1978, sont apparus entre les Confédérations et certaines communautés autonomes, notamment la Catalogne, disposant de responsabilités générales en matière de gestion de l'environnement. La définition légale de leurs prérogatives respectives est, en effet, souvent floue, parfois contradictoire, donnant lieu à des interprétations divergentes. La Constitution espagnole, dans les deux articles qu'elle consacre à la définition des compétences dans le domaine hydraulique (art. 148.1.10a et art. 149.1.22a), opère une nette distinction entre bassins intra- et extra-communautaires et attribue à l'État une compétence exclusive en matière de « *législation, réglementation et concession des ressources ainsi que pour les exploitations hydrauliques quand les eaux coulent au-delà du territoire d'une communauté*

autonome ». Néanmoins, l'article 148.1 concède aux Communautés autonomes certaines prérogatives en matière de construction d'ouvrages hydrauliques « *ayant un intérêt pour la communauté* » tandis que l'article 149.1 stipule que les « *ouvrages publics d'intérêt général ou dont la réalisation affecte plus d'une communauté autonome* » relèvent de la compétence de l'État. La distinction entre compétences étatiques et compétences autonomiques se fonde ainsi sur les notions, présentées comme opposées ou tout au moins contradictoires, d'**intérêt régional et intérêt général**, ayant pour corollaire la définition de **bassins intra-communautaires** et de **bassins extra-communautaires**. Autant de notions dont la définition pose problème et devrait être creusée.

Conformément aux dispositions de la Constitution, reprises dans la *Ley de Aguas* de 1985, les communautés autonomes qui jouissaient des plus larges compétences, les ont assumées dans divers domaines relatifs à la gestion et exploitation de la ressource. C'est plus particulièrement le cas de la Généralité de Catalogne qui a inscrit dans son statut d'autonomie (*Ley Orgánica* 4, décembre 1979, art. 9.16) diverses compétences en matière hydraulique, compétences augmentées à la suite du décret de transfert de 1985 (**R.D. 2646/1985, 27 décembre 1985**, décret de transfert de compétences et services en matière d'ouvrages hydrauliques, de l'Administration de l'État à la Généralité de Catalogne) et assumées par la *Junta d'Aigües* de Catalogne, service de la Direction générale d'ouvrages hydrauliques du Département de politique territoriale et travaux publics de la Généralité. Certes, en théorie les compétences de la *Junta d'Aigües* sont limitées aux bassins internes de Catalogne, la *Junta d'Aigües* se cantonnant, pour ce qui concerne le bassin de l'Èbre, à un rôle subalterne d'intermédiaire entre la Confédération et les usagers. Dans les faits, on assiste à un net affaiblissement de la Confédération en territoire catalan, le rôle de celle-ci se limitant quelquefois à distribuer des autorisations pour des travaux en voie de réalisation.

Le principe de « l'unité du bassin hydrographique », si elle peut se légitimer sur le plan physique, pose donc un certain nombre de problèmes sur le plan social, en ce sens qu'elle exacerbe les conflits pour l'eau entre État et communautés autonomes. En outre, la priorité accordée au cadre physique n'est-elle pas révélatrice de la préférence accordée aux actions portant sur la **ressource** plutôt qu'aux actions portant sur les **formes d'utilisation de la ressource** ? Autrement dit ne met-elle pas l'accent sur le défaut principal de la politique hydraulique espagnole, politique qui privilégie nettement l'aspect **offre** de ressource (à travers la mobilisation accrue de celle-ci) au détriment de l'aspect **demande** (politiques d'économies d'eau, usage plus rationnel de la ressource, amélioration des réseaux d'adduction d'eau potable souvent obsolètes...) ?

L'Èbre, un enjeu majeur au niveau national

Un bassin globalement défini comme excédentaire

Dès les prémisses de la planification hydrique, le bassin de l'Èbre a été défini comme un enjeu majeur. Manuel Lorenzo Pardo, dans son ouvrage, *La conquista del Ebro*, souligne l'abondance des réserves en eau mais se fait le chantre de leur valorisation sur place prônant une régularisation du fleuve et de ses principaux affluents destinée en grande partie au développement de l'agriculture : « *Hay, pues, una realidad geográfica imperiosa cuyos rasgos esenciales son : la enorme abundancia de recursos y la extensa posibilidad de su empleo* [il y a donc une réalité géographique impérieuse dont les traits essentiels sont : l'énorme abondance de la ressource et les larges possibilités de son utilisation] »¹⁷. Selon,

17. Manuel Lorenzo PARDO, *La conquista del Ebro*, Saragosse, 1931.

M. Lorenzo Pardo, l'effort doit porter avant tout sur l'amélioration des *regadíos* existants dont beaucoup souffrent de n'être irrigables que temporairement, et secondairement la création de nouveaux périmètres irrigués, son souci étant de réaliser le rêve prémonitoire de son prédécesseur Joaquin Costa, « transformer le désert en jardin ».

Toutefois, les « abondantes » ressources de l'Èbre ont très tôt été convoitées. L'Èbre, bassin excédentaire, « fleuve le plus puissant d'Espagne », est de longue date un enjeu de l'aménagement (tableau 4). En 1937, le rapport de Félix de los Ríos prévoit l'irrigation des terres de la province de Castellón (et éventuellement de Tarragone) à partir d'une prise à Cherta qui dériverait 1 500 hm³/an vers le Turia. Sous la dictature franquiste des projets de la sorte voient le jour, prévoyant des transferts destinés dans un premier temps à l'agriculture puis — l'ordre des priorités s'inversant — à l'industrie (ainsi le projet de canal Cherta-Càlig, présenté initialement par le régime comme devant permettre la transformation de nombreux hectares de *secano* en *regadío* dans les provinces de Castellón et Tarragone, vise essentiellement à approvisionner le pôle sidérurgique de Sagunto).

Défini comme « excédentaire sans l'ombre d'un doute » par l'avant-projet de Plan Hydrologique National, le bassin est désormais une pièce fondamentale du SIEHNA (Système Intégré d'Équilibre Hydrologique National), SIEHNA dont l'objectif est de « *llevar a cabo un aprovechamiento integrado de los distintos recursos provenientes de las diferentes cuencas que, en el marco de la interconexión técnica, contribuyan a paliar los desequilibrios hidráulicos correspondientes* [mener à son terme une utilisation intégrée des ressources propres des différents bassins qui, dans le cadre de l'interconnexion technique, contribuent à pallier les déséquilibres hydriques correspondants] » (*Avant-projet de Plan Hydrologique National*, janvier 1993, art. 73).

Les transferts d'eau de l'Èbre

Dans le cadre d'un SIEHNA visant à exporter la ressource en eau des zones reconnues comme excédentaires (Èbre, Duero secondairement) vers les zones déficitaires, l'Èbre est fortement sollicité pour alimenter — à partir de son cours aval — les bassins méditerranéens du Jucar, du Segura et les bassins internes de Catalogne. Pour sa part, le bassin de l'Èbre bénéficierait, dans son cours amont, des apports d'eau du transfert Nord-Èbre (173 hm³/an à court terme). Le volume maximum transférable de l'Èbre (comprenant les volumes des transferts existants) serait de 1 480 hm³/an à court terme (dix ans) et 2 150 hm³/an à long terme (vingt ans)¹⁸.

Ce programme de transferts suscite dans le bassin de l'Èbre, et plus particulièrement en Aragon et dans les comarques catalanes du Bas Èbre (directement affectées par le projet de Plan Hydrologique National), un large mouvement d'opposition. Ce dernier est d'autant plus fort que quelques transferts ont d'ores et déjà été réalisés (tableau 2), du cours amont du fleuve vers Bilbao (transferts Zadorra-Aratia, Cerneja-Ordunte), des Pyrénées vers la France (transfert Carol-Ariège destiné à l'alimentation d'une centrale hydroélectrique), du cours aval du fleuve vers Tarragone (appelé communément « *minitrasvase* » dans un souci d'euphémisation et par opposition au projet de « *maxitrasvase* » vers Barcelone).

18. *Avant-projet de Plan Hydrologique National*, janvier 1993, art. 73.

Tableau 2
Les « sept transferts » de l'Èbre

Transferts	Date de mise en service	Destination	Débit (en m ³ /s)
Alzania-Oria	1926	Hydroélectricité	0,8
Zadorra-Ordunte	1957	Gran Bilbao	9
Cerneja-Ordunte	1971	Gran Bilbao	1,5
Èbre-Besaya	1982	Torrelavega	4,4
Carol-Ariège	-	Hydroélectricité	-
Ciurana-Riudecanyes	1989	Baix Camp et Reus	4

(D'après *El Heraldo de Aragón*, 13 octobre 1993).

La définition et la signification du transfert — si controversé — restent à creuser. Le transfert est un des aspects de la rareté, un acte volontariste d'aménagement (pris en charge par l'État central) et qui constitue une forme de réponse à la pénurie relative d'eau en certains lieux de la péninsule. Le choix comme terrain d'enquête privilégié de la zone du Delta de l'Èbre et plus largement de toute la basse vallée de l'Èbre comprise entre Xerta et l'île de Buda (comarques du Baix Ebre et du Montsià) répondait au souci d'analyser la réponse d'une société locale à de multiples projets de transfert, projets envisagés dans une perspective diachronique, et l'impact sur cette même société locale de la construction effective d'un transfert — en l'occurrence le « *minitrassvase* ». L'impact social d'un tel ouvrage semble limité par rapport aux bouleversements et au traumatisme engendrés par la création d'un barrage — que l'on songe, par exemple, à la destruction de Mequinenza ou de Mediano —, même si de prime abord la mobilisation de la population contre l'un ou l'autre de ces grands projets d'aménagement hydraulique atteint des degrés et des formes de manifestation quasi similaires. Ce moindre impact du transfert sur la population locale est liée bien évidemment à la faiblesse des conséquences directes de l'ouvrage sur le tissu social local mais également à la non lisibilité de l'ouvrage dans le paysage — dans le cas du « *minitrassvase* », les canalisations ont même été en partie enterrées. Cependant, le transfert par le fait même de son existence — réelle ou projetée — semble introduire un nouveau rapport à l'eau, du moins chez une partie de la population : prise de conscience de la valeur de l'eau (valeur qui n'est pas uniquement marchande) liée à sa rareté. L'eau convoitée devient un enjeu et suscite des prises de position différentes :

- des groupes de pouvoir pour conserver ou s'attribuer le monopole du contrôle de l'eau (eau amie, mais aussi arme du puissant),
- d'individus plus ou moins organisés en associations écologistes (ACTE) ou anti-transferts (*Coordinadora Antitransvasament d'Aigües de l'Ebre*) pour défendre une eau perçue, de plus en plus, comme bien d'environnement et/ou bien patrimonial.

2. EAUX PARTAGÉES, EAUX REFUSÉES : LES CONFLITS POUR L'EAU DE L'ÈBRE

2.1. La notion de conflit¹⁹

Sur le plan théorique, l'étude du conflit procède de disciplines fort différentes, de la psychologie à la sociologie en passant par les sciences de gestion. En géographie, cette notion est relativement nouvelle et se démarque des analyses sociologiques ; l'accent est mis sur l'espace, sur les relations espace/pouvoir. L'espace est appréhendé à la fois comme le support des conflits (le lieu d'affrontement) mais aussi comme un enjeu (espace-enjeu de l'affrontement). Les conflits s'inscrivent donc dans l'espace mais ont aussi l'espace pour enjeu, ils sont simultanément conflits DANS et POUR l'espace.

Le principal apport à l'étude théorique du conflit est, toutefois, à rechercher du côté de la sociologie. Le conflit s'inscrit, en effet, au cœur de la démarche sociologique : « *le repérage et l'explication des conflits constituent, dans la production sociologique, une question permanente et hautement significative* »²⁰. Après une brève éclipse, le thème du conflit a été réintroduit avec succès dans les sciences sociales, par L.A. Coser et R. Dahrendorf au cours des années 1950. Certains centres se sont alors orientés exclusivement vers ce « *repérage et explication* » des conflits : Institut français de polémologie de Paris, Institut de polémologie de l'Université de Strasbourg... Leurs recherches mettent en évidence la polysémie de la notion de conflit, notion plurielle trop souvent étroitement assimilée à celle de « guerre », notion connotée tour à tour négativement ou positivement, selon les auteurs et les époques. Élément nuisible à supprimer ou phénomène inhérent à toute société et indispensable au bon fonctionnement social, le conflit a fait l'objet d'analyses opposées témoignant de l'ambivalence d'une notion plus souvent plurielle que singulière (« les conflits » étant préférés au « conflit » dans la plupart des ouvrages portant sur ce thème).

Le conflit comme dysfonctionnement social

Une telle conception du conflit, diffusée surtout au XIX^e siècle, fait du conflit un élément pernicieux, voué à disparaître avec le progrès de la civilisation, l'abolition de la rareté et l'avènement du règne de l'abondance. De nombreux auteurs (B. Constant, Saint-Simon...), portés par la croyance en l'idée de progrès, pensent discerner dans le développement économique, l'agent de la dissolution progressive des conflits intra-sociaux. La rareté ayant été par le passé à l'origine des conflits et des luttes, l'avènement du règne de l'abondance instauré par les progrès de l'économie devrait logiquement éradiquer les situations conflictuelles. Une telle analyse du conflit, en partie reprise par les théories fonctionnalistes (et ses principaux tenants : Parsons, Bernard, Mayo...), se fonde donc sur une vision normative d'une histoire orientée par la loi du progrès et sur une conception « finie » du conflit réduit au rang de phénomène accidentel, ni universel, ni universalisable, simple étape dans le cours de l'histoire, la paix étant la fin dernière de toute société. Expression d'un dysfonctionnement ponctuel et passager de la société, le conflit n'est en aucun cas inhérent et nécessaire au bon déroulement de la société. De plus, en tant que

19. Cette analyse reprend en grande partie les éléments publiés en 1994, dans un article « Conflits pour l'eau et transferts hydriques : le cas du bassin de l'Èbre », *Actes du Colloque « Hydrauliques méditerranéennes »*, Marrakech, 19-23 octobre 1993, Presses de l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées.

20. ANSART P. (1990), *Les sociologies contemporaines*, Paris, Points-Seuil, p. 94.

phénomène dont la disparition est prochaine, le conflit ne peut nullement être érigé au rang de concept opératoire. Dès lors, une sociologie du conflit est dépourvue de tout fondement !

Le conflit comme fait social majeur

La fin du XIX^e siècle, avec le relatif abandon du rêve utopique d'une société harmonieuse et paisible, terme ultime d'un développement historique guidé par la loi du progrès, introduit une rupture épistémologique. Le conflit n'est plus désormais perçu comme un phénomène historique voué à disparaître mais au contraire comme un phénomène inéluctable, immanent à toute société²¹. Il joue un rôle fondamental dans le fonctionnement social. Loin d'introduire systématiquement une rupture dans le champ social et d'engendrer le chaos, le conflit peut être en effet facteur d'équilibre social, de régulation sociale, de socialisation, voire de « production » ou de « reproduction » sociale, il peut être interprété comme « un mécanisme de rééquilibrage des forces qui vient maintenir et consolider les systèmes sociaux »²². Outre ce rôle de régulateur social, le conflit assure aussi une fonction d'intégrateur social. Il facilite la cohésion sociale, renforce l'identité du groupe, augmente les solidarités, multiplie les échanges. Il impulse également un certain dynamisme en stimulant l'innovation et la créativité. Enfin, le conflit peut apparaître, à la suite des théories marxistes, comme le moteur de l'histoire, le vecteur essentiel du changement social²³.

Au-delà du discours de sens commun persistant à réduire le phénomène conflictuel au rang d'élément dangereux, perturbateur, à proscrire, le conflit apparaît comme un objet d'étude extrêmement complexe, ni pernicieux, ni désastreux, ni totalement bénéfique mais polyvalent. Dès lors, prétendre donner une définition univoque du conflit tiendrait de la gageure, tout au plus pourra-t-on tenter de dégager quelques traits semblant caractériser au mieux le conflit et retenir du conflit la définition la plus large. L'idée de dualité, de contradiction est omniprésente dans le conflit, celui-ci se définissant avant tout par la présence (ou mieux l'affrontement) de groupes ou d'individus en opposition. A la différence de la compétition (à laquelle il est souvent abusivement assimilé), le conflit naît de l'affrontement d'individus visant des objectifs divergents et non un objectif identique (à l'instar de la compétition fondée principalement sur le désir de gagner, de vaincre un adversaire « éphémère », l'adversaire du moment). Dans le conflit, la relation entre les acteurs est moins lisible, plus complexe. État dynamique et fluctuant du rapport social, le conflit résulte de l'affrontement entre rationalités différentes (parfois difficiles à saisir) et renvoie souvent à une interrogation sur les conditions de sa production (relation de pouvoir, évolution des rapports sociaux) ainsi que sur les causes immédiates — ou plus lointaines — ayant déclenché le conflit (monocausalisme ou pluricausalisme ?, causalités internes ou externes ?).

Outre la tentative d'explication de l'origine des conflits, les modalités de l'action collective²⁴ et son inscription dans l'espace doivent questionner le chercheur en sciences sociales :

- repérage des lieux conflictuels (espaces-supports mais également enjeux des conflits),
- analyse des formes d'expression de l'action collective, processus de mobilisation,

21. SIMMEL G. (1992), *Le conflit*, Strasbourg, Circé éd., 162 p.

22. TOUZARD H. (1977), *La médiation et la résolution des conflits. Etude psycho-sociale*, PUF, p. 45.

23. TOURAINE A. (1973), *La production de la société*, Paris.

24. Définie généralement comme « une action commune ayant pour but d'atteindre des fins partagées » à l'exclusion de toutes les formes d'action organisée auxquelles s'intéresse la sociologie des organisations (P. MANN, *L'action collective*, Paris, A. Colin, 1991).

— recherche des motivations profondes à l'origine du passage à l'acte (facteurs externes exclusivement) renvoyant à l'étude des représentations (représentations de l'eau, des espaces hydrauliques, des zones humides, par les différentes catégories d'acteurs concernées).

Plus généralement, la dynamique conflictuelle (dont la dimension temporelle ne peut non plus être négligée) semble obéir à trois principes fondamentaux²⁵, que nous retrouvons en permanence dans l'analyse des conflits pour l'eau : le principe d'**identité** (reconnaissance de la spécificité du groupe renforcée par l'affrontement avec « l'autre », autre hostile, adversaire) ; le principe d'**opposition** (affrontement dual sur le mode identité/altérité conduisant à s'interroger sur le statut du tiers, « tiers-exclu » ou « tiers-médiateur » inclus momentanément) ; le principe de **totalité** (formulation d'un contre-projet, d'une alternative).

2.2. À l'origine du conflit : monocausalisme ou pluricausalisme ?

Un monocausalisme qui n'est qu'apparent

De prime abord, les conflits « territoriaux » pour l'eau, tels qu'ils s'expriment aujourd'hui en Espagne, semblent être essentiellement liés au choix, étatique, d'un modèle de gestion unitaire et global de la ressource, choix justifié par deux éléments : un fait « naturel » (l'inégale répartition — tant spatiale que temporelle — de la ressource et sa rareté relative), un fait « économique » (l'inadéquation entre ressources et besoins). Par ce modèle, l'État central affirme son droit à contrôler toutes les eaux (gestion unitaire) et à les gérer sur toute l'étendue du territoire national (gestion globale). Cependant, de telles prétentions sont vivement combattues sur le terrain des Autonomies, posant le problème de l'articulation entre une politique de planification globale et centralisée et le nouveau régime des Autonomies, celles-ci disposant de responsabilités générales en matière de gestion de l'environnement.

En outre, d'autres éléments, d'ordre sociologique, interviennent dans les conflits, rendant l'analyse plus complexe. Ainsi, toute analyse des conflits sur le modèle de la « critique de la décision » (L. Sfez), — une décision (la planification intégrée), rendue possible par l'évolution des techniques, suscitant un mouvement d'opposition (critique de la décision) — devra-t-elle tenir compte d'autres facteurs nous ramenant aux représentations, aux valeurs conférées à l'eau.

La planification hydrique : une décision contestée

La planification hydrologique, conçue comme un acte d'aménagement multirationnel de la ressource, jouant à plusieurs échelles, est au cœur des conflits pour l'eau.

La question de la multirationnalité de l'aménagement (qu'il conviendrait d'approfondir) se pose ici à plusieurs échelles (d'où l'intérêt d'une approche multiscalaire), échelles qui scindent elles-mêmes de véritables mondes. Ainsi, de l'échelle nationale à l'échelle régionale l'on passe du castillan au catalan ou du castillan au basque. Au sein même de l'espace régional, des clivages persistent faisant rejouer souvent de vieilles fissures, telles que l'opposition entre comarques catalanes du sud (« Catalogne nouvelle ») et comarques du nord (la « Vieille Catalogne ») : de Barcelone aux Terres de l'Èbre, l'on glisse d'une zone anciennement et fortement intégrée à l'économie mondiale à un espace dont la logique d'intégration se fait par d'autres biais, lesquels réservent souvent à l'eau une place centrale, que celle-ci soit définie comme **matière première** (logique d'intégration que l'on pourrait

25. P. MANN, 1991, *op. cit.*

qualifier de primaire, sur le mode de l'exploitation d'une eau-ressource) ou qu'elle soit définie comme **bien patrimonial** (logique d'intégration sur le mode de la valorisation d'un Èbre navigable, présenté comme un fleuve de civilisation, un axe vertébrant tout le Nord de l'Espagne...).

Le mythe fondateur : l'eau, facteur de développement socio-économique

Dans toute analyse des conflits pour l'eau en pays méditerranéens, il est un élément incontournable et qui explique souvent en bonne part la vigueur des prises de position, il s'agit de la valeur conférée à l'eau. L'eau est unanimement perçue sur le mode positif comme source de vie ; qu'elle vienne à manquer et c'est la ruine, le désert qui gagne, la mort. Rien de surprenant alors à ce que, dans un bassin marqué par le contraste entre « Ibérie humide » et « Ibérie sèche », soit né le rêve, rêve séculaire, d'extension du *regadío* et de conversion du *secano* en *regadío* vécue sur le mode de la conquête guerrière (que l'on songe aux écrits d'un J. Costa ou de M. Lorenzo Pardo filant abondamment la rhétorique guerrière) ; rêve encore fort vivace au sein du monde paysan malgré la revalorisation toute récente d'un *secano* honni, du fait des aides de la CEE à la production d'huile d'olive, et malgré le contexte actuel peu propice à l'essor des productions agricoles européennes.

Ainsi, l'eau est presque partout perçue comme un facteur de développement économique régional, comme source potentielle de renaissance de la nation. Une telle conception de l'eau, héritée du « régénérationisme » hydraulique de la fin du XIX^e siècle²⁶ et ravivée par la crise économique contemporaine, demeure fort ancrée dans les mentalités. Pour Joaquín Costa, seule l'eau peut sauver de la désertification des espaces tels que la Litera, les Monegros. Seule la conquête de l'eau peut enrayer l'exode rural et permettre le maintien sur place d'une population se dédiant à une activité perçue comme rémunératrice, l'agriculture irriguée.

L'équation entre eau et développement, la définition de l'eau comme une richesse, alimentent de façon récurrente discours politiques aussi bien qu'ouvrages scientifiques. Dans une perspective étroitement dualiste, l'eau figure toujours le mouvement, le jaillissement, la vie, la naissance, la fécondation. Jamais stagnante ou croupie, l'eau représente toujours l'envers de la mort et de la désolation. Elle donne vie et impulse toute forme de développement économique régional. L'ancien président de la Diputación provincial de Zaragoza, fondateur du Parti Aragonais Régionaliste, député de Saragosse aux *Cortes Generales*, H. Gomez de las Rocas, abonde en ce sens lorsqu'il affirme : « *sin el aprovechamiento integral del agua, no tendremos desarrollo ni en el campo ni en la industria y nos dará lo mismo tener o no tener autonomía, porque seguiríamos siendo una región pobre ; sin el idioma del agua no abunda la cultura* [sans l'utilisation intégrale de l'eau, nous n'aurons de développement ni dans les campagnes, ni dans l'industrie et cela nous sera égal d'avoir ou de ne pas avoir d'autonomie car nous continuerons à être une région pauvre ; sans le langage de l'eau, la culture ne s'épanouit pas] »²⁷. Le préambule de la nouvelle *Ley de Aguas*, adoptée en 1985²⁸, entérine cette façon de concevoir l'eau et lui donne valeur légale ;

26. Diffusée par J. Costa et ses disciples, soucieux à la suite de la grave crise agraire des années 1880 de promouvoir leur ambitieux programme de régénération de l'ensemble de la société fondé exclusivement sur l'irrigation, le « régénérationisme » trouve son expression littéraire dans les romans de Pio Baroja (*César o nada*, 1909-1910) ou encore de Ricardo Macía Picavea (*La tierra de campos*, 1896). Romans exprimant tous deux la revendication véhémement — mais vaine — d'une politique hydraulique nationale.

27. H. GOMEZ DE LAS ROCES (1984), « Los trasvases del Ebro », *Seminario del Agua en Aragón*, Université de Saragosse, Groupe de travail en hydrologie, p. 549.

28. *Ley 29/1985, Bulletin Officiel de l'État* du 8 août 1985.

l'eau y est définie comme « une ressource naturelle rare, indispensable à la vie et à l'exercice de l'immense majorité des activités économiques ».

Ce lien étroit établi entre eau et développement explique sans doute, l'ampleur des conflits actuels noués autour de l'eau et de l'allocation des ressources en eau. Bien rare, précieux, gage de richesse et d'essor économique, l'eau est un bien dont l'on refuse le partage à l'échelon régional tout comme à l'échelle locale. La contestation des projets de transfert d'eau de l'Èbre émane de divers groupes d'acteurs : aussi bien acteurs politiques (décideurs centraux à l'origine de la prise de décision, personnel politique chargé de l'élaboration et de l'application des réglementations, élus locaux mais aussi partis politiques dont l'attitude face au problème de l'eau est changeante) qu'usagers de l'eau (souvent regroupés au sein de communautés d'usagers), groupes protestataires ou associations écologistes.

2.3. Revendications et conflits : acteurs, stratégies, conscience des enjeux ?

Toutefois, cette esquisse d'inventaire des acteurs en conflit ne vise pas à l'exhaustivité, ceci d'autant plus que, selon les lieux, l'intensité des conflits varie de même que varient les acteurs. De surcroît, il apparaît plus important de tracer les lignes de force des situations conflictuelles préalablement repérées, c'est-à-dire identifier les processus qui les sous-tendent, entendu que la conscience ou la prise de conscience des enjeux est l'un de ces processus.

Les multiples acceptions de l'eau, tout à la fois enjeu, support de l'identité territoriale et/ou bien de consommation courante, aisément transférable, expliquent que les conflits pour l'eau soient comme un kaléidoscope. Certains y lisent **l'affrontement entre l'État central et les communautés autonomes pour l'aménagement de la ressource**, d'autres **les processus de marchandisation de l'eau**, les mécanismes d'entrée de l'eau dans la sphère de la marchandise, ce qui ramène à la notion de valeur de l'eau (valeur d'échange et valeur d'usage) et qui finalement conduit à reconsidérer la notion de rareté de l'eau. Cette dernière, abondamment mise en scène par les médias, ne doit pas seulement être envisagée comme une donnée physique brute mais comme une donnée fluctuante spatialement et temporellement, en fonction de la capacité à maîtriser et à s'approprier l'eau. L'analyse de la rareté devient ainsi une analyse non pas simplement hydrologique de la rareté mais aussi sociale : **la rareté comme production sociale**.

Dans ce cadre, l'État central, et cela ne constitue pas une « exception espagnole », légitime ses décisions d'aménagement au nom de l'intérêt général : tel Prométhée, il prétend à une domination et à une maîtrise de la Nature réalisant l'intérêt général (dont la répartition harmonieuse de la ressource en eau est l'un des objectifs). Cette médiation du droit est remise en cause par un certain nombre d'acteurs plus ou moins conscients des enjeux réels.

L'État central, maître et dominateur de la nature

Alors que d'ordinaire le droit (ou la coutume) est l'instrument de résolution — ou tout au moins de régulation — des conflits inhérents à toute « société hydraulique », la loi apparaît dans l'Espagne contemporaine comme un élément exacerbant les conflits, vivement critiqué et contesté. L'État central, figure abstraite désignant les politiques à l'origine de la prise de décision, élaborant le contenu des réglementations et veillant — directement ou par le biais d'intermédiaires — à l'application de ces lois et réglementations, est aujourd'hui l'objet d'attaques multiples.

La pensée planificatrice de l'État se fonde sur le constat de l'existence d'un déséquilibre entre ressources hydriques et besoins en eau. Celle-ci a un double registre d'existence, elle est tout à la fois diagnostic de la situation présente (faire état du bilan actuel ressource/besoins) et prédiction, anticipation se fondant sur des analyses prospectives (dire ou plutôt prédire l'avenir : « l'avenir contraignant ainsi le présent »). Une telle planification, ayant pour objectif la résorption de tout déséquilibre et la répartition plus harmonieuse de la ressource en eau, n'agit — par le biais des transferts — que sur l'un des pôles du déséquilibre, le « pôle offre », par le biais du rapprochement ressource/lieux de consommation.

Principal promoteur de cette politique volontariste de planification hydrique visant en premier lieu le **rééquilibrage** de la ressource, l'État central envisage la réalisation d'aménagements de type prométhéen. De tels aménagements sont légitimés par le biais de multiples discours développés à propos de l'eau : discours scientifiques et rationnels de l'économiste fondés sur une analyse de type coûts/bénéfices, discours techniques de l'ingénieur, discours de légitimation de la politique hydraulique se référant abondamment à la figure de l'**intérêt général** — omniprésente dans la *Ley de Aguas* de 1985, sans jamais être clairement définie — et à un registre moral accordant une large place à la notion de **solidarité**. Or, la notion apparemment juste de **solidarité** entre les territoires, s'avère en fait particulièrement ambiguë. Le partage de l'eau au profit des régions les moins bien pourvues répondant à un souci de justice, ne semble pas, de prime abord, devoir être mis en cause. En fait, les besoins en eau traduisent les différents degrés de développement, le niveau de concentration des hommes et des activités, le niveau de vie... Dès lors, la fourniture d'eau aux territoires les plus nécessiteux et les plus développés risque d'accroître les disparités régionales que la planification s'efforce théoriquement de résorber, contredisant ainsi l'un des articles de la Constitution qui érige la notion de solidarité en principe devant guider l'aménagement du territoire : « *l'État garantit la réalisation effective du principe de solidarité (...) et veille à un équilibre économique adéquat et juste entre les diverses parties du territoire espagnol* » (art. 138.1).

La planification voulue par l'État, caractérisée par sa double dimension scalaire (articulation de l'échelle nationale et de l'échelle du bassin hydrographique), souffre en fait de l'omission d'une autre dimension, dimension qui serait sociale et réclamerait d'autres instruments pour la saisir. Cette « omission » compte pour beaucoup dans l'ampleur des mouvements d'opposition suscités par la planification hydrique.

Or, dans un contexte où la réduction du rôle de l'État central (toujours présent mais moins lisible) et où la décentralisation des pouvoirs ont pour corollaire le renforcement d'Autonomies dotées de prérogatives de plus en plus importantes, les interrogations sur le sens des aménagements — effectués ou projetés — apparaissent plus ou moins confusément comme des **conflits de compétence** territoriale renvoyant à des **territoires de compétence**, territoires de compétence pouvant être parfois des territoires à base fortement identitaire. Ainsi, dans le bassin de l'Èbre, le projet de Plan Hydrologique National se heurte à un mouvement d'opposition assez fort. Celui-ci débouche sur une interrogation de la cohérence et de la légitimité du texte légal de même que sur une remise en cause plus radicale du droit de l'État à aménager l'eau dans le cadre de « régions de programme » définies sur la base des grands bassins hydrographiques et recoupant plusieurs communautés autonomes (carte n° 1).

Les Autonomies

Sur le terrain des Autonomies, dotées de prérogatives de plus en plus importantes par le biais de décrets de transferts, le droit de l'État à contrôler toutes les eaux et ceci sur l'ensemble du territoire national, sur la base des principaux bassins hydrographiques, est donc vivement contesté, ceci d'autant plus qu'un tel découpage à base « naturelle » nie — ou fait mine de nier — les régions identitaires.

Une Catalogne divisée

En Catalogne, si, dans les faits, la substitution (en 1987) de la *Junta d'Aigües de Catalunya* à l'ancienne Confédération Hydrographique des Pyrénées orientales semble empiéter de plus en plus sur les compétences de la Confédération Hydrographique de l'Èbre et devoir être à l'origine de nombreux contentieux portés devant la *Comisaría de Aguas*, le discours officiel de la Généralité est un discours d'apaisement. En effet, malgré une unité linguistique qui semblerait devoir suffire à l'unité indissoluble de la Communauté Autonome, la Catalogne est divisée sur le front des conflits pour l'eau, ceux-ci faisant rejouer de vieux clivages et de vieilles fractures au sein même d'un espace trop souvent défini sans nuances comme catalan. Ces fractures revêtent un double aspect territorial (qui reprend le vieux dualisme entre Vieille Catalogne, Catalogne chrétienne, plus ou moins épargnée par les invasions arabo-berbères et Catalogne Nouvelle, issue de la Reconquista) et socio-politique (les comarques catalanes du sud connaissant un moindre degré de développement). Soucieuse de ménager — au moins en apparence — ses comarques du sud, « ni catalanes, ni valenciennes, mais tortosines » (si l'on en croit le vieil adage local), la Généralité adopte donc une attitude caractérisée par la prudence (un mutisme prudent) et la recherche d'alternatives aux projets de transferts du gouvernement central, alternatives au premier rang desquelles le projet — à l'étude — de transfert d'eaux du Rhône vers Barcelone, via la CNABRL (*L'Indépendant* du 11 mai 1995, « La sécheresse sévit de l'autre côté des Pyrénées. L'eau du Rhône pour l'Espagne »). Dans l'immédiat, les comarques méridionales de Catalogne conservent néanmoins une position globalement hostile à la planification étatique, position proche de celle défendue par l'Aragon.

L'Aragon

En Aragon, l'eau, abondamment mise en scène dans la capitale régionale, est à la fois et indissociablement définie comme principe d'identité territoriale et source de vie. L'eau, conformément à une idéologie « régénérationniste » encore vivace, est quasi unanimement perçue comme base de tout essor agricole : « *es prácticamente incuestionable que el agua es el recurso natural autóctono más valioso y permanente que tiene la comunidad autónoma ; no sólo es ya una de las bases de su economía actual, sino la esperanza menos aleatoria, más estable, de su futuro, de un futuro basado en una economía agrícola de regadío, acompañada de una moderna actividad ganadera paralela y del desarrollo de una industria agroalimentaria complementaria* [il est pratiquement incontestable que l'eau est la ressource naturelle autochtone la plus précieuse et la plus durable que possède la communauté autonome ; non seulement c'est, d'ores et déjà, l'une des bases de son économie actuelle, mais c'est aussi l'espoir le moins aléatoire, le plus sûr, de son futur, d'un futur basé sur une économie agricole irriguée, accompagnée d'une activité d'élevage moderne et du développement d'une industrie agro-alimentaire complémentaire] » (J. Martínez Gil, *Seminario del agua en Aragón*, 1984). Une telle conception de l'eau, récurrente en Aragon (on la retrouve dans le *Pacto del Agua*), maintes fois reprise par les mouvements

régionalistes, alimente dans le monde paysan, le rêve d'une extension du *regadío* vécue comme voie unique de promotion sociale et territoriale. En certains lieux (Bas Jiloca, Hoya de Huesca...), elle suscite de forts mouvements revendicatifs à base populaire, organisés afin d'obtenir « *¡Agua para beber y regar!* ». Dans la zone du Bas Jiloca, plusieurs municipalités se sont regroupées au sein d'un collectif, la *Coordinadora para la regulación del Río Jiloca*, réclamant la réalisation effective du barrage de Lechago, en projet depuis... quatre-vingts ans²⁹. De tels mouvements débouchent sur des attitudes de refus très nets des transferts, attitudes longtemps défendues par le PAR.

L'opposition à la planification hydrologique nationale, telle qu'elle se manifeste en Aragon, est en grande partie le fait du PAR (Parti Aragonais Régionaliste), au pouvoir dans cette communauté autonome jusqu'au 6 juin 1994. Ce Parti conservateur, issu de la *Candidatura Aragonesa Independiente*, s'est progressivement constitué durant la période de transition démocratique, autour de la personne de H. Gomez de las Rocas. Fortement implanté en milieu rural, le Parti Aragonais a développé un programme de développement économique directement inspiré des préceptes de J. Costa, ressuscité et mythifié pour devenir le personnage emblématique de tout un peuple, le peuple aragonais. Prônant une valorisation de l'eau sur place qui irait dans le sens de l'accomplissement du « projet historique aragonais en matière d'irrigation », le PAR rejette tout transfert tant que les « besoins actuels et futurs » de l'Aragon ne sont pas assurés, tant que ne sont pas achevés les ambitieux plans d'irrigation aragonais. Arrivé au pouvoir en 1987 (grâce à l'appui passif du CDS), au terme d'une campagne axée sur la revendication d'un grand *Canal de la Margen Derecha del Ebro*, le PAR maintient une attitude hostile aux transferts, transferts tels qu'ils sont définis dans le PHN (transferts vers la Catalogne et le Levant valencien) plutôt qu'au principe même de transfert (*El País*, 26 février 1993). Dans les faits, l'attitude du PAR est moins claire : les grands projets hydrauliques pré-électorales ne voient pas le jour (le projet de *Canal de la Margen Derecha* est abandonné à la suite d'une étude de faisabilité réalisée en 1989) ; en 1992 est adopté à l'initiative du PAR, un *Pacto del Agua* ambigu, ratifié à l'unanimité par les parlementaires aragonais. En effet, ce *Pacto del Agua* n'inclut pas de grands projets d'extension de l'irrigation, tout au plus relève-t-il l'existence d'aspirations allant en ce sens en certaines zones (Litera haute, Hoya de Huesca, rive droite de l'Èbre) sans jamais évoquer les moyens de les satisfaire. Ce Pacte, conclu dans un contexte de réforme de la PAC, s'avère relativement « minimaliste » en matière d'irrigation par rapport aux projets antérieurs d'aménagement de la ressource en territoire aragonais³⁰, et ne prévoit guère que la conservation et l'amélioration des *regadíos* existants. En revanche, il accorde une place privilégiée aux utilisations de l'eau à des fins non productives (protection et usage récréatif, les deux étant d'ailleurs souvent liés). Ceci témoigne — hormis la prise en compte grandissante des valeurs « écolo-patrimoniales », qui n'est pas l'apanage exclusif de l'Espagne — d'un certain inflexionnement des autorités aragonaises, avant même le changement de majorité aux *Cortes* Aragonaises.

Les Communautés d'Irrigants

Souvent présentées comme les tenantes d'une gestion atomisée de la ressource, soucieuses de la préservation de sa qualité, ou encore comme les lieux d'exercice d'une certaine démocratie directe, les communautés d'irrigants sont aussi et avant tout, en certaines

29. *Interviú*, « Ochenta años esperando el agua », sept-oct. 1994, n° 961, 19ème année.

30. Surtout si on le compare à l'ambitieuse étude publiée en 1986 par la Diputación General de Aragón, *Estrategias para el desarrollo de los riegos en Aragón*.

zones, de véritables institutions, des lieux de pouvoir dont le fonctionnement a parfois plus à voir avec le féodalisme qu'avec la démocratie. Seuls les propriétaires fonciers y sont représentés et disposent d'un droit de vote variant en fonction de la superficie possédée et dérogeant donc presque toujours au principe démocratique un homme, une voix. Ainsi, la communauté d'irrigants ne représente pas toujours les intérêts de l'ensemble de la paysannerie mais défend souvent les intérêts d'une classe dominante.

Par le biais de l'enquête, il s'agira donc d'analyser les conduites paysannes, conduites qui sont parfois des conduites de déviance par rapport aux communautés d'irrigants détentrices, en principe, du droit. Dans le cas des comarques méridionales du Principat, on s'attachera à analyser plus précisément les conduites de déviance des petits et moyens agriculteurs, réunis pour certains au sein d'un syndicat, l'*Unió de Pagesos*, syndicat progressiste visant à défendre l'exploitation familiale, syndicat résolument hostile aux projets de transferts alors même que les deux Communautés d'Irrigants sont disposées à négocier les transferts... moyennant quelques compensations. Les conflits pour l'eau nous ramènent ainsi, dans les basses terres de l'Èbre, à un conflit social plus large entre de petits et moyens propriétaires (exploitations familiales) et de grands propriétaires souvent absentéistes, détenant le pouvoir économique, politique et social, et dont la communauté d'irrigants — qu'ils dirigent — défend les intérêts.

Les collectifs anti-transfert

En marge des institutions, les projets de transferts ont fait naître, ces dernières années, des collectifs aux fondements et aux visées différents : collectifs spécifiquement et résolument anti-transfert (*Coordinadora Antitransvasament d'Aigües de l'Ebre*), groupes écologistes luttant occasionnellement contre des transferts envisagés comme des menaces pour l'équilibre des écosystèmes — aussi bien deltaïques que fluviaux — (AEDENAT, *Asociación de Defensa de la Naturaleza* et *Ecofontaneros* en Aragon, ACTE, *Asociació Conservacionista de les Terres de l'Ebre* dans le Delta de l'Èbre), collectifs organisés sur la base du rejet de projets ponctuels (*Coordinadora de Itoiz* engagée contre le barrage d'Itoiz, *Coordinadora de Yesa* contre l'extension du barrage de Yesa...).

Cependant, tous semblent avoir, malgré une grande diversité, quelques traits communs :

- une **base sociale très variable**, plus citadine que rurale — semble-t-il, de prime abord —, comptant un bon nombre d'universitaires locaux,

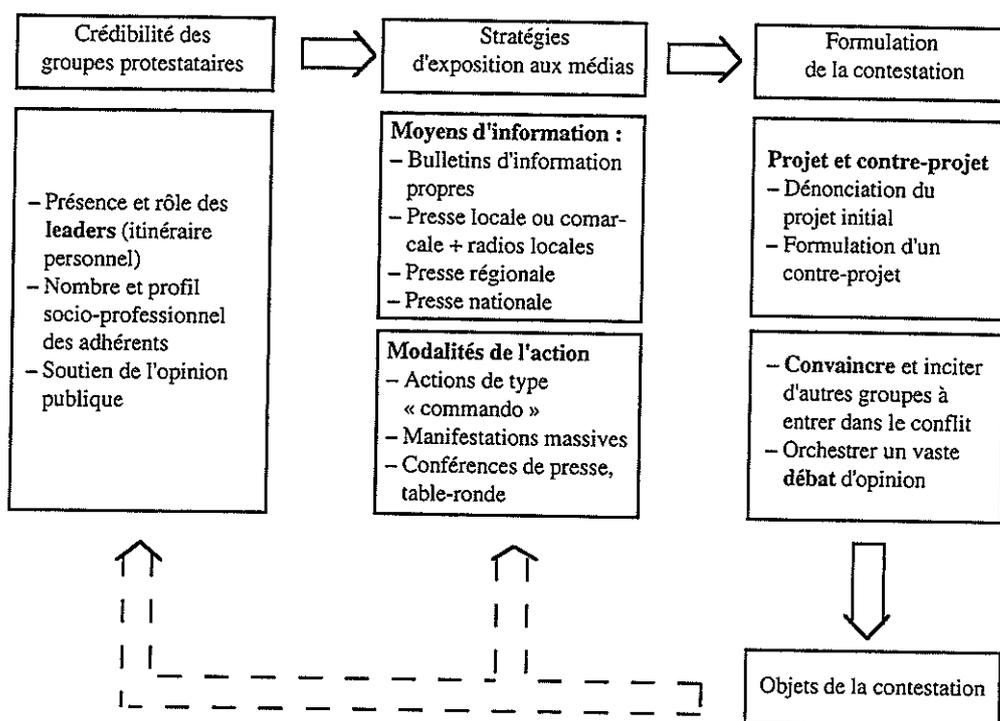
- le **soutien ponctuel** de quelques institutions locales (municipalités, *Consell Comarcal...*),

- le souci d'apparaître comme en marge des partis politiques traditionnels, comme des **mouvements apolitiques**, d'aucun parti, ni d'aucun homme — ce qui s'avère difficile, les tentations étant grandes pour certains d'utiliser ces groupes à leurs fins personnelles, dès lors que le thème défendu, est, d'un point de vue strictement électoraliste, porteur,

- de nettes similitudes dans les **formes d'action**, actions **symboliques** (traversée de l'Èbre à pied en période d'étiage visant à dénoncer la définition de l'Èbre comme excédentaire ; *Bajada del Ebro*, descente de l'Èbre à bord de la *Dragona Iberia*, en juillet 1993, des monts Cantabriques jusqu'à la Méditerranée signifiant, au-delà du souci de renouer avec un passé caractérisé par la navigabilité du fleuve, la valeur de l'Èbre comme trait d'union entre des peuples culturellement différents) ; manifestations **ludiques**, opérées sur le mode festif et appelant une très large participation, souvent familiale ; formes d'actions visant toujours le **spectaculaire** et la **médiatisation**. Cette quête — parfois outrancière — de la

médiatisation au sens large, surtout de la part des groupes protestataires, passe par l'établissement de relations souvent privilégiées avec les organes de presse locaux (presse écrite ou radiophonique) et conduit à envisager la « télédiffusion » comme une consécration. Les propos relatant la médiatisation de la *Bajada del Ebro* sont à ce sujet particulièrement révélateurs : « *La prensa local fue dando fe del hecho de forma continua en los diversos tramos del recorrido. Desgraciadamente el apoyo y difusión de la televisión estatal fue nulo, a diferencia por cierto del brindado por la televisión alemana, que envió un equipo especial de filmación gracias al cual se realizó un muy interesante programa sobre la problemática del agua.* [La presse locale rendit compte de l'événement de façon permanente dans les différentes parties du parcours. Malheureusement, l'appui et la diffusion de la télévision nationale fut nul, contrairement à celui offert par la télévision allemande qui dépêcha une équipe spéciale de cameramen grâce à laquelle une très intéressante émission sur le thème de l'eau fut réalisée] » (AEDENAT-Ecofontaneros, 1994, p. 7).

Représentation schématique du processus de protestation de la part des groupes minoritaires



Les discours énoncés par chacun des acteurs (pouvoirs publics, usagers, collectifs anti-transferts, associations écologistes...), repris, retranscrits, mis en forme par les médias, alimentent les débats contemporains autour de l'eau, dans le bassin de l'Èbre. L'identification de ces discours, l'isolement des principaux procédés argumentatifs mis en œuvre constituent une première étape. Toutefois, ces discours ne peuvent être lus dans leur immédiateté ; analysés dans une perspective diachronique, ils révèlent un certain nombre de permanences (traitement de l'eau comme ferment de l'identité régionale en Aragon, traitement spectaculaire du manque d'eau...), au-delà desquelles se font jour quelques ruptures majeures autorisant un traitement séquentiel des conflits.

3. CONFLITS D'HIER, CONFLITS D'AUJOURD'HUI : LA DYNAMIQUE CONFLICTUELLE

3.1. Préalable méthodologique

L'appréhension de la dynamique conflictuelle ne nous a paru possible, du fait de l'absence d'ouvrages spécifiques relatifs à ce thème, que par deux biais, l'entretien et la revue de presse systématique de quelques périodiques locaux.

Le recours aux sources orales n'a jamais été écarté malgré le risque inhérent à cette démarche : risque de confusion, chronologie souvent floue, tendance à l'amalgame... Il est donc indispensable de toujours confronter les informations issues des enquêtes à d'autres documents.

La revue de presse systématique

En dehors, des revues de presse ponctuelles et partielles concernant tel ou tel thème hydraulique (souvent disponibles dans certains organismes, Services de Planification Hydraulique de la Confédération Hydrographique de l'Èbre, *Junta d'Aigües...*) et regroupant des coupures de journaux issus de l'ensemble du bassin, il nous a paru pertinent de tenter de faire une analyse de presse systématique, à l'échelon local, et ceci pour deux terrains uniquement (du fait des contraintes de temps), deux terrains au sein desquels le thème de l'eau nous a paru particulièrement conflictuel : la zone de Saragosse-Huesca, le Bas Èbre catalan.

Cette démarche s'est heurtée à un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, le changement de régime s'est souvent traduit au niveau local par un changement de titres, ou parfois accompagné d'une modification de la ligne éditoriale, engendrant une absence de continuité — plus ou moins marquée — de la presse locale.

Par ailleurs, la multitude des titres (notamment pour la partie catalane du bassin de l'Èbre), dont témoigne le tableau 3 (« La presse dans les comarques du sud de la Catalogne »), nous a imposé d'opérer un choix. Ce processus de sélection s'est fondé sur une hypothèse de départ privilégiant la presse locale, celle-ci nous semblant la plus à même de refléter les tensions et les fractures ayant traversé une société locale à des moments donnés de son histoire. Compte tenu de ce parti pris initial, il convenait ensuite de sélectionner parmi les nombreux titres existant dans le bassin de l'Èbre, préalablement inventoriés, quelques publications dépassant le cadre étroit du bulletin municipal ou du bulletin paroissial, publications ayant en outre porté une certaine attention au thème de l'eau, s'étant faites l'écho des revendications nouées autour de l'eau. Au terme d'un examen de plusieurs titres, de périodicité variable (du quotidien au trimestriel), il nous a paru intéressant de retenir, outre le quotidien aragonais publié à Saragosse, *El Heraldo de Aragon* (et son homologue pour la province de Huesca, *El Heraldo de Huesca*) dont le choix s'imposait comme une évidence du fait de son rôle, ancien, dans la défense des eaux de l'Èbre, au moins deux publications catalanes :

Tableau 3
La presse dans les comarques du sud de la Catalogne

Titres	Date de création	Lieu d'édition	Espace de diffusion	Périodicité	Type d'information	Langue utilisée	Tirage
<i>Amposta</i>	1949	Amposta	Local	Mensuel	Locale	Catalan-Espagnol	1 000
<i>Avui</i>	23 avril 1976	Barcelone	Catalogne, Baléares...	Quotidien	Générale	Catalan	40 379
<i>Desàgüe</i>	Août 1980	Deltebre (Baix Ebre)		Mensuel	Locale	Catalan (50 %)	3 000
<i>Diari de Barcelone</i>	1er octobre 1972	Barcelone	National	Quotidien	Générale	Catalan	
<i>Diario de Lérida</i>	1er mai 1885	Lérida	Lérida, Tarragone, Andorre, Osca	Quotidien	Générale	Catalan (20 %)	
<i>Ebre Informes</i>	26 janvier 1978	Tortosa (Baix Ebre)	Tortosa et comarque	Hebdomadaire	Locale	Catalan	1 500
<i>El País</i>	6 octobre 1982	Barcelone	Catalogne et Baléares	Quotidien	Générale	Catalan/Espagnol	
<i>El Pati</i>	22 avril 1983	Valls (Alt Camp)	Municipalité	Hebdomadaire	Locale et comarcal	Catalan	1 500
<i>El Periódico de Cat.</i>	26 octobre 1978	Barcelone	Catalogne	Quotidien	Générale	Espagnol	127 775
<i>Interviu</i>	Mai 1976	Barcelone	National	Hebdomadaire	Générale	Espagnol	40 000
<i>La Font d'El Perelló</i>	Avril 1982	El Perelló (Baix Ebre)	Municipalité	Mensuel	Locale	Catalan (98 %)	
<i>La Vanguardia</i>	1er février 1881	Barcelone	National	Quotidien	Générale	Catalan (5 %)	203 403
<i>La Veu de Flix</i>	10 septembre 1979	Flix (Ribera d'Ebre)	Municipalité	Mensuel	Locale et comarcal	Catalan (90 %)	850
<i>La Veu del Baix Ebre</i>	1958	Tortosa	Comarque	Hebdomadaire	Locale et comarcal	Catalan (80 %)	2 000/2 700
<i>Lo Sentienc</i>	Mai 1980	La Sénia (Montsià)	Municipalité	Mensuel	Locale	Catalan (65 %)	
<i>Segre</i>	3 septembre 1982	Lérida	Lérida, Andorre, Est d'Osca	Quotidien	Générale	Catalan (10 %)	9 800
<i>Ràpita</i>	1950	Sant Carles de la Ràpita	Municipalité	Mensuel	Locale	Catalan/Espagnol	1 000
<i>Reus Diari</i>	19 avril 1952	Reus (Baix Camp)	Reus et comarque	Quotidien	Comarcal	Catalan	3 000
<i>Viva Veu de les Terres de l'Ebre</i>		Tortosa	Comarque	Bimensuel	Locale et générale	Catalan	600

— *La Voz del Bajo Ebro*, créée à Tortosa, en 1955, avec le souci de renouer avec la tradition journalistique tortosine initiée dès la seconde moitié du XIX^e siècle et mise à mal par la guerre et la post-guerre (disparition de toutes les publications existantes : *El Heraldo de Tortosa*, *El Pueblo*...). Après une brève interruption de quelques mois en 1958, l'hebdomadaire reparaît (le titre initial de *Bajo Ebro* étant devenu *La Voz del Bajo Ebro*) sans avoir nullement modifié sa ligne éditoriale, résolument conservatrice et fidèle au franquisme comme il se doit de toute presse émanant directement du « *movimiento* ». De 1955 à 1978, c'est la seule presse autorisée publiée à Tortosa, le seul point de vue sur le thème de l'eau. Il est intéressant de constater que cette presse catholique et conservatrice se fait pourtant l'écho des revendications locales nouées autour du thème de l'eau et le héraut des mouvements de défense de l'eau de l'Èbre.

— *Ebre Informes*, est un second hebdomadaire créé à Tortosa en 1978, avec le désir de rompre : rompre avec la dictature, rompre avec la presse issue du franquisme (comme *La Voz del Bajo Ebro*), inventer un style journalistique nouveau, une presse dégagée de tout compromis et de toute compromission, une presse libre, démocratique, une presse nettement progressiste dont les mots d'ordre seraient « *clarté, honnêteté, lutte* » (*Ebre Informes*, 26 janvier 1978, n° 0). Cette initiative émane d'un « *ensemble de forces politiques et sociales de gauche* » ayant pour souci commun la volonté de **promouvoir la spécificité catalane de ces comarques** (l'éditorial du premier numéro est en catalan), la constitution d'une structure autonome catalane et démocratique intégrée au sein de l'État espagnol, de **proposer un nouveau modèle de société**, « *cada cop més lliure, avançada i progressista on el poble sigue l'autèntic protagonista i la via socialitzant el camí de transformació cap el futur* [toujours plus libre, avancée et progressiste, où le peuple soit le véritable protagoniste et la voie socialisante le chemin du changement vers le futur] », de **toujours défendre les intérêts comarcaux** « *contra qualsevol intent de marginació, manipulació interesada o utilització indiscriminada de les seves riqueses i recursos naturals i humans, lluitant pel futur* [contre toute tentative de marginalisation, toute manipulation intéressée ou utilisation discriminante de ses richesses et ressources naturelles et humaines, luttant ainsi pour le futur] ».

Si cette démarche systématique d'analyse de la presse — essentiellement locale — s'avère relativement aisée pour la période 1950-1995 (malgré des obstacles matériels, au premier rang desquels, l'investissement en temps et la disponibilité qu'elle suppose), l'investigation pour la période immédiatement antérieure à la guerre civile et la durée de la guerre s'avère nettement plus malaisée du fait de l'absence de continuité des titres et de la prééminence de la question politique sur tous les autres thèmes. Un premier examen de la presse tortosine pour la période 1925-1934 (dépouillement du quotidien *El Heraldo de Tortosa*, de la revue *La Zuda*) visant à déterminer l'accueil réservé par la société locale au Plan National d'Ouvrages Hydrauliques de Manuel Lorenzo Pardo (31 mars 1933) et à l'ambitieux programme rédigé par l'ingénieur Félix de los Ríos, programme de transferts des eaux de l'Èbre vers les zones déficitaires du Levant valencien dans le cadre d'un « *Aprovechamiento de parte de las aguas sobrantes del Ebro en ampliar y mejorar los riegos del Levante* » (1937), nous a permis de mettre en évidence le faible écho du Plan de 1933 dans la presse tortosine. En effet, celui-ci est quasiment ignoré par la presse locale malgré la popularité relative de son promoteur, Manuel Lorenzo Pardo, invité en grande pompe à donner une conférence à l'Athénée de Tortosa, sur l'utilisation des eaux de l'Èbre et les projets de navigabilité du fleuve — ceux-ci étant un rêve commun à l'Aragon, désireux de voir enfin se matérialiser le vieux projet aragonais de se doter d'un débouché maritime *via* la voie fluviale ; et aux comarques méridionales de Catalogne, à la recherche d'une issue à la récession économique. Le faible écho du Plan de 1933 dans la presse locale tient sans doute

au fait que ce Plan, pourtant objet d'une vaste polémique³¹, réserve à l'agriculture d'abord (projets d'amélioration des *regadíos* existants — 271 665 *hectáreas* seraient ainsi consolidées — et de création de nouveaux périmètres irrigués — 1 206 670 *hectáreas* devant être irrigués —) et au bassin de l'Èbre ensuite (508 375 *hectáreas* irriguées ou irrigables affectées par le Plan), des places privilégiées. En outre, l'essor de l'agriculture irriguée serait permis par le transfert d'eau non pas de l'Èbre, mais du Tage et du Guadiana, vers le littoral méditerranéen. Au contraire, le projet de Félix de los Ríos est le premier projet d'envergure à avoir envisagé un transfert massif de l'Èbre vers le Levant valencien en vue de contribuer à l'extension du *regadío* levantin, cependant le contexte difficile (1937) explique sans doute la relative indifférence que semble avoir suscité ce projet, tout au moins dans les comarques du sud de la Catalogne, l'investigation demandant à être poussée en Aragon.

3.2. Les moments-clés du conflit

Certes, les conflits traditionnels pour l'eau, conflits de type amont/aval ou rive droite/rive gauche, conflits entre meuniers et paysans... amplement documentés, sont de tous les temps et de tous les lieux, et ne sont nullement l'apanage exclusif de la péninsule ibérique.

Toutefois, la continuité n'est qu'apparente, les conflits pour l'eau observés aujourd'hui présentant des traits spécifiques : conflits d'un temps et d'un lieu plutôt que conflits de tous les temps et de tous les lieux. Il s'agit donc — et ce n'est pas chose aisée — de renouer avec la dimension temporelle, d'**historiciser le ou les conflits contemporains pour l'eau de l'Èbre**, ceci malgré la difficulté à opérer un traitement séquentiel des conflits, à repérer les acteurs sur le moyen et le long terme, leurs actions, les séquences des conflits et leur évolution, leurs variations au cours des différentes étapes du conflit (étapes préalablement définies).

D'autre part, cette historicisation des conflits suppose de bien distinguer les points de vue :

— le point de vue de l'aménageur, l'histoire des conflits se cantonnant à une histoire mettant en avant les temps forts de l'aménagement, les conflits n'étant appréhendés sur le mode mineur que comme des réactions à ces aménagements

— le point de vue de la société recevant l'aménagement, les conflits passent dès lors au premier plan ce qui introduit une sensible modification de la perspective et de l'angle d'approche, et conduit à une analyse des mouvements sociaux, analyse ne perdant toutefois pas de vue les temps forts de l'aménagement.

Enfin, demeure la question de la demande sociale — concept extrêmement discuté sur lequel il serait trop long de revenir —, de la genèse des besoins en eau et de l'émergence de la perception de l'eau comme bien rare. Autant de points qui seront développés ultérieurement.

Quelques jalons pour une longue histoire

La tentative d'opérer un traitement séquentiel des conflits s'inscrit dans le cadre d'une analyse en terme de critique de la décision, d'une décision centralisée et planificatrice. Elle répond au souci de saisir, à travers la confrontation du temps moyen de l'aménagement et du

31. N. Ortega Cantero, dans son article de 1984, paru dans la revue *Agricultura y Sociedad*, évoque à ce sujet, les propos tenus par José Nicolau, président de la Commission permanente des congrès nationaux d'irrigants, mettant en cause la validité des notions d'excédents et déficits, le bien-fondé d'un « *supposé déséquilibre hydrographique entre les versants méditerranéens et atlantiques* » (*El Norte de Castilla*) ; ou encore, les propos de J.J. Fernández Uzquida, ingénieur agronome, émettant le souhait d'approuver un « *Plan d'Ouvrages Hydrauliques qui soit réellement national et pas seulement méditerranéen* ».

temps long des sociétés locales, la réception par l'ensemble du tissu social d'un grand aménagement hydraulique de type transfert.

Le repérage des grands temps de l'aménagement, depuis les prémisses d'une pensée planificatrice jusqu'aux grands projets contemporains de transferts d'eau vers Barcelone et Valence, constitue un préalable indispensable à l'appréhension des formes de résistance aux grands projets étatiques. L'aménagement de la ressource par l'État central, dont les grandes étapes sont ici représentées pour ce qui concerne le cours aval du fleuve (tableau 4), répond à une certaine conception de l'eau, conception changeante que reflète le glissement progressif d'une **logique d'ingénierie civile** dominante (logique de conquête, conquête des terres sèches à mettre en irrigation afin d'accroître les rendements de la production agricole et de diversifier l'éventail des cultures) à une **logique de marchandisation** de l'eau, d'exportation de l'eau vers les régions définies comme déficitaires, tandis que perdurent, au sein du monde paysan, les aspirations à une transformation progressive du *secano* en *regadío*.

Petite histoire des conflits : chronique de la « bataille de l'Èbre »

Dater l'origine des conflits contemporains pour l'eau de l'Èbre et tenter d'en faire la chronique est malaisé du fait de l'absence d'ouvrage général relatif à ce thème d'une part, du fait de l'absence de continuité de cette histoire, d'autre part. Pour beaucoup d'auteurs, ces conflits — tels qu'on les connaît aujourd'hui — auraient pour origine « l'avant-projet d'aqueduc Èbre/Pyrénées orientales » rendu public à la fin de l'année 1973, et visant à transférer de l'eau de l'Èbre vers Tarragone et Barcelone afin de résoudre les problèmes de pénuries que risquaient de connaître ces deux zones à court terme. Ce projet serait « *el punto de arranque de la toma de conciencia popular con el problema de aprovechamiento de las aguas del Ebro* [le point de départ de la prise de conscience populaire du problème de l'utilisation des eaux de l'Èbre] » (*Estudio de alternativas de aprovechamiento del Río Ebro*, 1978). Si l'on en croit la presse barcelonaise — guère soupçonnable de sympathies vis-à-vis des mouvements de protestation aragonais — l'avant-projet de transfert d'eau de l'Èbre vers Barcelone, aurait soulevé dans plusieurs provinces, « *singularmente en Zaragoza y Huesca, no sólo numerosos escritos de impugnaciones, sino un frente común de clamores populares movilizados desde las Riberas del Ebro con un programa de viejas reivindicaciones* [plus particulièrement dans les provinces de Saragosse et Huesca, non seulement de nombreux écrits contestataires, mais également un front commun de clameurs populaires mobilisées depuis les rives de l'Èbre avec un programme de vieilles revendications] » (*La Vanguardia Española*, 5 avril 1974). Ce puissant mouvement social est encadré alors par la Députation de Saragosse et le CESIE, soucieux de défendre les aspirations « *de una amplia base representativa* [d'une ample base représentative] » (*La Vanguardia Española*, 5 avril 1974). Pour d'autres, la mobilisation autour du thème de l'eau est antérieure à l'avant-projet de 1973, du moins dans les comarques du sud de la Catalogne, où existerait un vieux sentiment populaire contre les projets — récurrents — de barrages de Cherta et García (dont la concession administrative date de 1904), projets définis dans les années 1960/1970 comme des pièces maîtresses dans les schémas de transfert vers Barcelone ou Valence et ayant suscité — notamment en 1960 — un « *puissant mouvement populaire* » de contestation³². Quelle est la réalité de ce mouvement, sa base sociale, ses thèmes fondateurs ?

32. A. MARTINEZ ALIER, A. APONTE, « El Ebro en Cataluña », *Ciudad y territorio*, n° 3, 1977.

Tableau 4
Les grandes étapes de l'aménagement hydraulique du cours aval de l'Èbre (1926-1995)

Repères chronologiques	Principaux projets d'aménagement de la ressource	Réalisations effectives
Mars 1926		Création de la Confédération Hydrographique de l'Èbre
1933	Plan National d'ouvrages hydrauliques	
1937	Plan de « <i>Aprovechamiento de parte de las aguas sobrantes del Ebro en ampliar y mejorar los riegos del Levante</i> », Felix de los Ríos	
1959	<i>Plan de Aprovechamiento Integral del Bajo Ebro</i>	
1972		Inauguration des travaux du canal Xerta-Càlig
Décembre 1973	<i>Anteproyecto de acueducto Ebro-Pirineo Oriental</i>	
20 février 1974	Plan d'aménagement du Baix-Ebre et du Montsià	
26 mai 1975		<i>Analyse préliminaire des schémas d'utilisation hydraulique et énergétique de la comarque de Ribera d'Ebre (Tarragone),</i>
1978		<i>Estudio de alternativas de aprovechamiento del río Ebro y de desarrollo socio-económico y protección ecológica de su valle, étude du C.A.R.E. (Comisión de Apoderados de la Ribera d'Ebre)</i>
1981	Approbation par décret-loi du projet de <i>minitransvase Èbre/Camp de Tarragone</i> (transfert Ciurana/Riudecanyes)	
2 août 1985	Adoption de la <i>Ley de Aguas</i>	
1989		Inauguration du <i>minitransvase Èbre/Camp de Tarragone</i>
1990	<i>Avantprojecte de Llei de Infraestructures hidràuliques de la Generalitat de Catalunya</i>	
Juillet 1992	<i>Pacto del Agua</i> (Aragon)	
1992	Plan Hydrologique de l'Èbre (première version)	
Février 1993	Présentation du Plan Hydrologique National	
1995	Projet de transfert Bas-Rhône/Barcelone (étude de faisabilité menée conjointement par la région Languedoc-Roussillon (BRL) et la Généralité de Catalogne (<i>Junta d'Aigües de Catalunya</i>))	

Dans l'état actuel de nos recherches, il nous a été impossible de trouver quelque référence que ce soit à ce mouvement. Cependant, la presse de l'époque se fait amplement l'écho d'un mouvement d'opposition au *Projet d'utilisation intégrale des eaux de l'Èbre*, mouvement se fondant sur des thèmes repris en bonne part aujourd'hui par les principaux détracteurs du Plan Hydrologique National. De cette permanence de certains thèmes (dont l'ordre de priorité est souvent bouleversé), il ne faut toutefois pas déduire la permanence et la continuité à l'identique des conflits pour l'eau. Cette continuité n'est sans doute qu'apparente, tant la base sociale et la forme d'expression des mouvements contestataires de même que la société globale ont changé au cours des quelque quarante années écoulées.

Sur le plan spatial, les conflits pour l'eau semblent particulièrement aigus en quelques lieux du bassin de l'Èbre : l'Aragon, et plus particulièrement la zone de Saragosse/Huesca, de même que le sud du Principat de Catalogne pour ce qui concerne les conflits liés à la contestation du modèle de gestion unitaire et global fondé sur l'établissement de schémas de transferts ; localement, on note également l'existence de puissants mouvements d'opposition à des projets de barrage (barrage d'Itoiz en Navarre et barrage de Rialp dans le bassin du Sègre).

Sur le front des conflits « territoriaux » pour l'eau, la position des comarques méridionales de Catalogne nous a paru d'autant plus intéressante que celles-ci ont été les plus directement affectées par les différents projets de transferts d'eau vers d'autres bassins définis comme déficitaires (bassins du Jucar et des Pyrénées orientales), dont un, le *minitrasvase* vers Tarragone, a d'ailleurs vu le jour. D'où, nous a-t-il semblé, la nécessité de leur accorder une attention particulière³³.

Situation du cours final de l'Èbre : un espace-enjeu

Le cours aval de l'Èbre apparaît à bien des égards comme une frontière, une limite : espace de transition entre Catalogne et pays valencien, entre pays de langue catalane et Aragon « castillanophone » ; sur le plan économique, zone équidistante de deux puissants espaces métropolitains, Barcelone et dans une moindre mesure Valence, zone à mi-chemin également de deux pôles longtemps spécialisés dans l'industrie lourde (sidérurgie), dans l'industrie chimique et pétrochimique (Tarragone au nord, le pôle industriel de Sagunto, près de Valence, au sud, aujourd'hui frappé de plein fouet par la crise).

La logique d'aménagement de ces territoires du Bas Èbre s'est fondée sur un double processus de sélection et spécialisation spatiale, les Terres de l'Èbre se cantonnant au rôle d'aire de production d'énergie (centrales nucléaires, transferts). Une telle logique d'aménagement a provoqué diverses formes de résistance, dépassant largement le cadre des conflits pour l'eau pour poser la question plus large du développement et du choix du modèle de développement.

Cette question d'un nouveau modèle de développement n'apparaît pas dans les premiers temps des conflits pour l'eau, marqués par le primat de la défense des intérêts agricoles et par le rôle hégémonique dévolu à Tortosa. D'emblée, Tortosa s'avère soucieuse de s'affirmer, par le biais de l'opposition aux transferts d'eau, comme capitale des comarques méridionales de Catalogne, d'une végerie de l'Èbre³⁴.

L'observation sur le moyen terme (quarante ans) des revendications nouées autour du thème de l'eau, de l'allocation des ressources en eau révèle derrière une apparente continuité, un glissement sémantique assez net autorisant une certaine périodisation qui, sans être stricte, mettrait en relief les grandes tendances, les axes majeurs, permettrait de relever les principaux procédés argumentatifs utilisés et de montrer l'amorce de la politisation des débats caractérisée par la mise en cause des choix décisionnels publics. Dans un premier temps, on observe la mise en avant d'une défense de l'Èbre au nom de la navigabilité du fleuve et de la défense des intérêts agricoles se fondant sur le rejet des savoirs scientifiques et techniques.

33. Certes, le cours inférieur de l'Èbre n'est pas la seule zone du bassin de l'Èbre affectée par des transferts, des transferts d'eau du cours amont de l'Èbre vers le *Gran Bilbao* ou des Pyrénées vers la France (transfert Carol/Ariège) existent. Toutefois, de tels transferts n'ont pas l'ampleur des transferts projetés depuis le Bas Èbre vers Barcelone ou Valence. En outre, ils n'affectent pas une zone de climat méditerranéen où l'eau est définie et perçue comme un bien rare, d'où, sans doute pour une bonne part, la vigueur du mouvement d'opposition aux transferts dans les *comarques* du sud de la Catalogne.

34. Renouant ainsi avec le découpage territorial adopté par la Généralité de Catalogne en 1936, découpage en trente-huit comarques et neuf végeries parmi lesquelles la végerie de Tortosa, regroupant les comarques de la Terra Alta, du Baix Ebre et du Montsià, tandis que la Ribera d'Ebre était rattachée à la végerie de Reus.

La contestation se politise ensuite progressivement pour déboucher sur une défense de l'Èbre au nom d'un certain rééquilibrage territorial. Enfin, l'époque actuelle est caractérisée par l'émergence, encore incipiente, de la défense de l'Èbre, au nom de valeurs mêlant plus ou moins confusément écologisme et patrimoine.

Le rejet du Plan del Bajo Ebro au nom de la défense d'un Èbre navigable

A la fin des années 1950, la presse du bassin de l'Èbre, et plus particulièrement *La Voz del Bajo Ebro*, se fait amplement l'écho du projet d'utilisation intégrale des eaux du Bas Èbre (*El Plan de Aprovechamiento Integral del Bajo Ebro*), communément baptisé *Plan del Bajo Ebro*. Ce plan interprovincial (affectant la province de Tarragone et la province de Castellón) est élaboré par la Confédération Hydrographique du Jucar (avec l'aide ponctuelle de la Confédération Hydrographique de l'Èbre) pour la partie droite de l'Èbre et la Confédération Hydrographique des Pyrénées orientales pour la partie gauche de l'Èbre. Il est approuvé en septembre 1958 par le ministère des Travaux publics (MOPU) et rendu public en juin 1959 à grand renfort de conférences et de comptes rendus dithyrambiques dans la presse.

Ce plan projetait d'utiliser à des fins agricoles et hydroélectriques les 14 millions de m³/an d'eau de l'Èbre se perdant en mer, partant de l'idée selon laquelle « *el Ebro bajo es el sitio de España donde mayor caudal de agua se pierde en el mar, sin utilización alguna* [le Bas Èbre est l'endroit d'Espagne où le plus grand volume d'eau se perd en mer, sans aucune utilisation] » (*La Voz del Bajo Ebro*, « *Exposición del Plan de Riegos del Bajo Ebro* », 2 juin 1959). Ambitieux plan de développement de l'irrigation, il envisageait d'irriguer 12 000 hectares de *secano* (oliviers, vignes et caroubiers) dans la province de Tarragone et au moins autant dans la province de Castellón, entre la cote 200 et la cote 125. L'extension de l'irrigation serait rendue possible par la construction de plusieurs retenues de taille variable. Outre le barrage de Cherta (dont l'emplacement devait se situer environ 500 mètres en amont de l'actuel *azud* de Cherta), il était prévu dans ce dispositif de « double valorisation des eaux de l'Èbre » (à la fois pour la production d'énergie électrique et pour la transformation en *regadíos*) une série de barrages secondaires (barrages de Llop, San Julian y Regues, Paüls), barrages définis comme barrages de régulation des eaux pour les futurs *riegos*. Du barrage principal de Cherta, devait dériver un canal principal — rappelant à bien des égards le futur canal Cherta-Càlig —, *canal de la margen derecha*, baptisé « canal 200 » (pour le distinguer de son homologue prévu à partir du barrage de Paüls, cote 125), s'étendant jusqu'au-delà du Riu Cenia, limite entre les provinces de Tarragone et Castellón, sans que soit précisé son parcours en pays valencien (silence fortuit ?).

Malgré la propagande et le grand renfort de publicité dont il a fait l'objet, ce « *plan del Bajo Ebro* » est très rapidement contesté. *La Voz del Bajo Ebro*, journal pourtant directement lié au *Movimiento*, se lance dans une vive campagne de défense de l'Èbre, campagne non pas « *de oposición al aprovechamiento integral del Ebro, sino a la manera como se pretende llevarlo a la práctica y a los verdaderos objetivos que con ella parece se persiguen* [d'opposition à l'utilisation intégrale de l'Èbre, mais à la façon dont l'on prétend la mettre en pratique et aux véritables objectifs qui semblent par ce biais être poursuivis] » (*La Voz del Bajo Ebro*, « *El Plan de Aprovechamiento Integral del Bajo Ebro* », 14 juillet 1959). Ce plan masque en fait, ni plus ni moins, qu'un projet de transfert d'eau de l'Èbre vers la province de Castellón. Ce n'est donc pas tant l'idée même d'une utilisation intégrale de l'eau de l'Èbre qui est remise en cause que l'idée d'une utilisation par et pour des « terres lointaines » : « *¿por qué (...) han de escurrir con todo lo nuestro y llevarlo a otras tierras lejanas?* [pourquoi s'efforce-t-on d'épuiser tout ce qui est nôtre et de l'emporter vers des terres lointaines] » (*La Voz del Bajo Ebro*, « *El Plan de Aprovechamiento Integral del Ebro* », 11 août 1959, pp. 3-

4). *La Voz del Bajo Ebro* se fait ainsi le héraut d'une valorisation sur place de l'eau aux cris de : « ¡no tocar estas aguas! » (11 août 1959), « ¡Aguas sí, para nuestras tierras! » ou encore « ¡utilizar el agua a pie de obra! » (29 septembre 1959, discours inaugural de la III^{ème} foire de Tortosa). Valorisation sur place qui se doit de prendre en compte le maintien d'un débit suffisant pour la défense et la préservation du Delta, même si ce dernier point semble encore accessoire.

La défense de l'Èbre, menée conjointement par l'Aragon et les comarques méridionales de Catalogne, est prioritairement une **défense au nom de l'irrigation et de la sauvegarde de la navigabilité de l'Èbre** (au moment même où la navigation sur le fleuve est en train de s'éteindre et où disparaissent les derniers *llaguts* ou *llaüts*, embarcations emblématiques de la navigation sur l'Èbre, largement décrites par Jésus Moncada dans son roman, *Les bateliers de l'Èbre*). Les deux termes sont souvent dans les discours indissolublement liés. Pour l'Aragon, il s'agit de veiller au maintien dans le fleuve de débits suffisants pour pouvoir envisager l'extension des *regadíos* aragonais et l'achèvement des périmètres d'irrigation développés depuis le début du siècle. Pour les comarques catalanes, il convient de préserver la voie fluviale, « débouché naturel » des productions agricoles de la partie amont du bassin (Navarre et Aragon) et par ce faire maintenir le « rôle historique » de Tortosa comme nœud de communication et point de rupture de charge.

Par ailleurs, la voie fluviale et l'eau — l'eau en tant que **matière première** — sont définies comme des atouts majeurs pour la localisation industrielle, une localisation des industries qui devrait s'opérer au plus près des gisements de matière première : « *y cuando, la industria se dé cuenta de la riqueza que supone esta materia prima que es el agua, habrá de derivar sus grandes concepciones para situarles en este Valle, donde el "camino que anda" podrá ayudarles a su total y completo desenvolvimiento* [et quand l'industrie se rendra compte de la richesse que suppose cette matière première qu'est l'eau, elle devra détourner ses grandes créations vers cette vallée, où le « chemin qui coule » pourra les aider à leur total et complet épanouissement » (*La Voz del Bajo Ebro*, « *Un derecho natural* », 7 juillet 1959, pp. 1-2).

Si la vigueur de l'opposition au Plan del Bajo Ebro semble indéniable après lecture de la presse de l'époque, quelques inconnues demeurent relatives aux formes d'expression de la contestation — autres que journalistiques —, à l'existence ou pas d'une base populaire à ce mouvement. Celui-ci s'est-il cantonné à un débat porté par les élites locales ou a-t-il bénéficié d'une base sociale réelle ? Il semblerait que, malgré quelques manifestations paysannes sporadiques brièvement mentionnées par la presse (dont la mémoire s'est perdue), contre les projets de barrages de Llop, Peñafior et Paüls (*La Voz del Bajo Ebro*, « *También los pueblos tienen la voz* », 25 août 1959), la contestation émane pour l'essentiel des cercles de pouvoir, contestation « officielle » et seule autorisée au nom d'une défense des intérêts locaux.

La défense de l'Èbre au nom du rééquilibrage territorial

Le souci de défendre l'Èbre au nom d'un aménagement du territoire plus équilibré et allant dans le sens d'une réduction des disparités socio-spatiales apparaît dans un contexte de démocratisation et de réflexion sur les grandes options de développement impulsée principalement par les milieux progressistes. Elle découle d'un constat, celui de la relative marginalisation et « périphérisation » qu'ont subies les vallées moyenne et basse de l'Èbre et dont les divers programmes d'utilisation hydraulique (transferts) et énergétique (énergie nucléaire) du fleuve ne sont que les manifestations les plus apparentes.

Dès le début des années 1970, s'initie une réflexion centrée sur l'utilisation hydraulique et énergétique du fleuve et sur ses retombées sur les sociétés locales dans le

cadre d'un système d'utilisation interconnecté des eaux de l'Èbre, réflexion conduisant au sortir de la dictature à un débat sur la question du modèle de développement. Dans ce débat, la presse joue un rôle majeur, aussi bien la presse du bassin de l'Èbre, globalement hostile à toute exportation de ressource, que la presse barcelonaise qui se lance dans de virulentes campagnes de défense d'un projet de transfert jugé vital pour le développement de la métropole catalane. Ainsi, *La Vanguardia* durant le printemps de 1974, peu après la publication du « projet d'aqueduc Èbre-Pyrénées orientales » (le terme transfert est soigneusement évité), se lance dans une violente campagne de défense du transfert, « *propósito oportuno y justo* [dessein opportun et juste] », « *obra necesaria* [ouvrage nécessaire] » (*La Vanguardia*, 5 avril 1974), sur le thème de « l'Èbre, fleuve national » (« *El Ebro, recurso nacional* », *La Vanguardia*, 5 avril 1974) dont il ne s'agit d'utiliser que les eaux excédentaires (« *Sólo utilizar lo que sobra* », *La Vanguardia*, 4 avril 1974).

Les dernières années du régime franquiste, avec pour toile de fond les projets de transfert vers Barcelone et Valence, voient se mettre en place les grands thèmes débattus postérieurement. Par rapport à la période antérieure, le mouvement de contestation du projet étatique s'élargit même s'il demeure incarné par quelques caciques et notables locaux (au premier rang desquels, « l'honorable Tortosin », Don Fernando Bau Carpi).

Durant toute la décennie 1970, le débat suscité par l'utilisation des eaux de l'Èbre est indissociable du débat autour du nucléaire. Centrales nucléaires et transferts, participant de la même logique d'aménagement de l'espace, conduisent, au sortir de la dictature, à des mouvements d'opposition apparentés, les mêmes personnes se retrouvant souvent sur le front des transferts et sur le front anti-nucléaire, à la fin des années 1970.

Le débat autour du nucléaire (assez étroit à l'origine) se développe d'abord dans la comarque de la Ribera d'Ebre — directement affectée par la construction des centrales d'Ascó — et se centre sur l'analyse controversée des retombées sur la société locale de l'utilisation du fleuve à des fins énergétiques (énergie nucléaire), analyse uniquement conçue en terme coûts/bénéfices (coûts sociaux/bénéfices sociaux). Très rapidement, le débat s'élargit au thème du transfert, le projet de transfert Èbre/bassin des Pyrénées orientales invitant à la réflexion non pas sur le bien-fondé du transfert lui-même — dont la légitimité n'est pas encore mise en cause — mais sur la relation transfert/nucléaire dans le cadre d'un système global et interconnecté d'utilisation des eaux de l'Èbre incluant le nucléaire. Ainsi, l'étude du C.A.R.E. (*Comisión de Apoderados de la Ribera d'Ebre*), présentée en mai 1975, « *Analyse préliminaire des schémas d'utilisation hydraulique et énergétique de la comarque de la Ribera d'Ebre* », demande dans ses conclusions que soient désormais envisagées des solutions alternatives au « système actuel d'utilisation hydraulique et énergétique de la partie du fleuve comprise entre la retenue de Flix et la mer », alternatives permettant de limiter les graves répercussions économiques qu'aurait la construction des retenues de Cherta et García, ainsi que le danger potentiel de rejets directs dans l'Èbre des eaux provenant de la réfrigération des centrales nucléaires d'Ascó, en amont des transferts Èbre-Pyrénées orientales et Èbre-Jucar »³⁵.

Loin d'être une contestation radicale de la logique présidant à la planification de transferts massifs d'un bassin-versant à un autre, la critique du C.A.R.E. est plus une critique sur la forme (l'expression d'une certaine inquiétude relative aux graves conséquences que pourrait avoir la construction des barrages de Cherta et García, pensés dans un schéma général de transfert vers Barcelone et Valence) que sur le fond, sur la philosophie inspirant

35. Cité dans « *Estudio de alternativas de Aprovechamiento del Río Ebro y de Desarrollo Socioeconómico y Protección de su Valle (Primera parte)* », Diputación Provincial de Tarragona, Comisión Mixta Intercomarcal, Tarragona, 1978, p. 29.

les transferts : « *en cualquier caso, se parte de la premisa (aceptada a priori en este análisis) de la necesidad y conveniencia de los trasvases y solamente se plantea la posibilidad de modificar el emplazamiento previsto para la toma de agua necesaria* [en aucun cas, l'on ne discute le postulat (accepté *a priori*) de la nécessité et de la convenance des transferts, on projette simplement la possibilité de modifier l'emplacement prévu pour la prise d'eau nécessaire] »³⁶.

La position des mouvements contestataires des comarques méridionales du Baix-Ebre et du Montsià est quelque peu divergente, dans la mesure où d'emblée toute l'attention se focalise sur le thème des transferts, thème apparaissant comme étroitement lié à celui du développement socio-économique, de l'aménagement du territoire et de la protection des espaces naturels, notamment la préservation du Delta menacé par le risque de réduction de débits consécutifs aux transferts. La position des comarques méridionales du Principat rejoint celle des autorités aragonaises. En mars 1974, la Commission Permanente du CESIE (Conseil Economique Syndical de l'Èbre), organisme interprovincial, se réunit à Saragosse et promulgue une « Loi de l'Èbre » visant à défendre avant tout les intérêts du bassin, avant d'adopter une quelconque décision relative aux transferts. Cette Loi souligne la nécessité de prendre en considération « *las posibilidades de la propia cuenca, para una más justa y más equitativa distribución de dicho progreso y para evitar que con la excusa de la corrección de un evidente desequilibrio hidrográfico, se aumente en forma alarmante e irreversible el actual desequilibrio socio-económico regional* [les possibilités du bassin lui-même pour une distribution plus juste et plus égalitaire dudit progrès et pour éviter qu'avec l'excuse de la correction d'un évident déséquilibre hydrographique, ne soit accru de façon alarmante et irréversible l'actuel déséquilibre socio-économique régional] » (*La Voz del Bajo Ebro*, « *Trascendente acuerdo de la Comisión Permanente del Consejo Económico del Ebro* », 15 mars 1974).

Au niveau local, la contestation s'appuie sur des arguments similaires et s'exprime, de façon assez radicale, par le biais d'une *Comisión de Oposición al Trasvase del Ebro*, regroupant trente-trois entités des deux comarques (Conseil Economique et Social du Bas Èbre, municipalités — franquistes —, au premier rang desquelles Tortosa ; Communautés d'irrigants représentant les intérêts des grands propriétaires terriens absentéistes ; syndicats de type corporatiste, seuls syndicats autorisés sous le franquisme : *Hermandades de Labradores y Ganaderos* de diverses localités...). Cette commission est à l'origine des « *Alegaciones de las entidades del Bajo Ebro al anteproyecto de acueducto Ebro-Pireneo Oriental* » (avril 1974), allégations qui, sans réfuter le principe même du transfert comme correctif à « l'indiscutable déséquilibre hydrographique » de la péninsule, mettent l'accent sur la nécessité d'un développement socio-économique plus équilibré et sur la préservation des intérêts locaux sur fond de revendications régionalistes et d'affirmations réitérées d'appartenance de ces comarques à la Catalogne. Dès le préambule, ce texte considère que la politique de transferts — telle qu'elle est conçue — ne fait que favoriser les déséquilibres socio-économiques et renforcer les inégalités de développement au profit du pôle Barcelonais et au détriment des Terres de l'Èbre. Ces allégations plaident en faveur d'une utilisation sur place des ressources en eau, implicitement définies comme les bases de tout développement socio-économique, ressources en eau sur lesquelles les populations du bassin de l'Èbre auraient une sorte de droit de préemption. Par ailleurs, elles remettent en cause l'existence d'excédents suffisants dans le bassin de l'Èbre pour pouvoir envisager les transferts d'eau prévus dans l'avant-projet.

36. *Id.*, p. 30.

« *El problema barcelonés tiene una solución armonizable con todos los interesados en el futuro del Ebro, si se dialoga previamente, se estudian los efectos de cualquier opción que se ofrezca y se cuenta con la gente del Ebro, especialmente con los catalanes del Bajo Ebro, que constituyen el personaje más tradicionalmente amenazado en cualquier aprovechamiento hidráulico por ser "el último regante" (...) [le problème barcelonais a une solution conciliable avec le point de vue de ceux qui sont intéressés par le futur de l'Èbre, si on discute au préalable, on étudie les effets de toute option se présentant et si on tient compte des populations de l'Èbre, notamment des Catalans du Bas Èbre, qui constituent habituellement la population la plus menacée par n'importe quelle utilisation de l'eau du fait de sa position de "dernier irrigant"]* ». Implicitement, ces allégations conçues comme un appel au dialogue et à la recherche commune d'une issue du conflit expriment la crainte de voir à jamais disparaître le projet franquiste de faire du Delta de l'Èbre, la « *huerta de Catalogne* », « *el pulmón de Barcelona* »³⁷ ; le Plan d'assainissement du Delta, vieux projet bien antérieur au décret du 7 décembre 1972, devant permettre la conversion des rizières en *huertas*, la « *libération du delta de la monoculture* ».

L'*Estudio de Alternativas de Aprovechamiento del Ebro*, promu par les différentes comarques catalanes du Bas Èbre et dont l'objectif est de déterminer la capacité exportatrice nette de ressources de base (eau, énergie électrique) — sans toutefois aborder directement le thème du transfert — et de coordonner les différents projets d'aménagement du cours inférieur de l'Èbre, s'inscrit dans ce débat autour du thème de l'eau et des possibilités d'aménagement de la ressource. Analyse prospective, en bonne part de type coût/bénéfice, fondée sur la définition des degrés de compatibilité des différents usages de l'eau — préalablement inventoriés —, elle vise à résoudre le problème de l'utilisation de l'eau, à « *aportar soluciones válidas, conscientemente asumidas por la población afectada, respecto a la ordenación territorial de las comarcas de l'Ebre, en un contexto de desarrollo armónico, socialmente justo y ecológicamente equilibrado* [apporter des solutions consciemment acceptées par la population affectée, pour ce qui concerne l'aménagement du territoire des comarques de l'Èbre, dans un contexte de développement harmonieux, socialement juste et écologiquement équilibré] » (p. 48). L'objectif recherché est la collaboration de tous les acteurs de l'aménagement, d'un aménagement prenant en compte les aspirations de la population et prétendant bâtir, à partir d'une polyphonie initiale fautive de troubles (les multiples — et parfois contradictoires — aspirations de la population), une symphonie. Une telle stratégie, fondée sur un aménagement de type participatif qui prendrait pour point de départ l'existant, aurait pour conséquence directe la prévention et la disparition des conflits, l'instauration du règne de l'harmonie, de la justice, de l'égalité. Une telle conception de l'aménagement partant des aspirations de la base, restée pour une bonne part un vœu pieux en Espagne est remise à l'honneur dans le modèle de gestion de la ressource de type patrimonial, proposée par certaines associations écologistes.

37. « El Delta : posible mercado hortícola de Barcelona » (*La Voz del Bajo Ebro*, 26 février 1957) : « *Aumento de población, industrias complementarias, estabilidad económica, y, en fin, muchas cosas más, serán la feliz consecuencia que, gracias a la protección y tutela del INC y el tesón y estímulo de nuestras autoridades, esperamos para muy en breve sean coronadas con una esplendorosa realidad : ver convertido nuestro Delta en la huerta de Barcelona* [hausse de population, industries complémentaires, stabilité économique, et, enfin, bon nombre de choses complémentaires, seront l'heureux aboutissement que, grâce à la protection et à la tutelle de l'INC et à la ténacité et à l'effort de nos autorités, nous espérons voir rapidement couronné par une splendide réalité : voir notre Delta se convertir en *huerta* de Barcelone] ».

La défense de l'Èbre au nom de l'écologie et du patrimoine

Après une décennie, les années 1980, marquée par un effacement, un recul relatif du thème de l'eau consécutifs à la réalisation du si controversé *minitrasvase* vers Tarragone et à l'approvisionnement de Barcelone par le biais du transfert Ter/Llobregat — la solution alternative de transfert du Sègre vers Barcelone, un temps envisagée, ayant été abandonnée du fait de son caractère « *insuffisant et anti-économique* » (*La Vanguardia*, 7 avril 1974) et surtout de l'opposition de la Communauté Générale d'Irrigants du Canal d'Urgell —, le thème de l'eau revient sur le devant de la scène au début des années 1990, avec la réémergence du projet de transfert de l'Èbre vers Barcelone (*Avantprojet de LLei de Infraestructures Hidràuliques de Catalunya*, 1989).

Aussitôt se développe un mouvement d'opposition reprenant certes, en bonne partie, les thèmes hérités des périodes précédentes³⁸, mais mettant également en avant — et c'est là un fait relativement nouveau — la défense de l'Èbre au nom de valeurs « écolopatrimoniales » et la revendication d'un nouveau modèle de gestion de l'eau plus soucieux de la préservation de la ressource. Les conflits pour l'eau nous ramènent dès lors d'une certaine manière à des conflits entre deux logiques d'aménagement, une logique de type capitaliste et une logique patrimoniale, pour reprendre la distinction opérée par Y. Barel³⁹. Ces deux logiques constituent deux catégories abstraites, non exclusives l'une de l'autre mais se caractérisant par des finalités différentes : pour l'une, l'objectif premier est l'**accroissement** (croissance du capital, en l'occurrence développement de la production de l'eau), pour l'autre, l'objectif primordial est la **transmission** ; l'idée de transmission, de perpétuation, étant indissociable de la notion de patrimoine et allant souvent de pair avec l'idée de préservation.

Sur fond d'opposition au Plan Hydrologique National, se développe donc dans le bassin, de manière encore incipiente, un discours de type patrimonial relatif à l'eau qui n'est pas l'apanage exclusif des groupes « écolo-conservationnistes » mais touche également les institutions locales. Ainsi, le projet de récupération des berges du fleuve et de réhabilitation de la navigation — d'une navigation non plus commerciale mais à finalités touristiques — sur le « plus grand fleuve ibérique », fleuve de civilisation qu'est l'Èbre, participe de cette nouvelle logique d'aménagement et de cette forme nouvelle de marchandisation de l'eau.

Le conflit entre les deux logiques d'aménagement exposé précédemment nous semble particulièrement bien illustré par la fresque murale⁴⁰, peinte à Amposta, face au fleuve, et ici reproduite (photos 1 à 4). Cette fresque représentant le delta comme une île coupée du reste de la péninsule, un espace insulaire par rapport à l'Espagne et *a fortiori* à la Catalogne, a été dessinée sur un pan de mur situé en un lieu doublement symbolique : Amposta (ville à la tête du Delta faisant figure de petite « capitale » — au sens étymologique du terme —, agro-ville caractérisée par une dynamique démographique positive à l'inverse de sa voisine et pourtant rivale, Tortosa), bords de l'Èbre (la fresque regardant ostensiblement le fleuve et se donnant à voir depuis le fleuve).

38. A l'exception du thème de la navigabilité en tant que tel, réapparu à la fin des années 1970 avec le projet de l'ingénieur Manuel Díaz-Marta, voyant dans une navigabilité au service du développement agricole et industriel, un élément intégrateur des comarques de l'Èbre.

39. BAREL Yves (1984), *La société du vide*, pp. 116-117.

40. Fresque analysée dans l'article « Eau et identité territoriale : le cas du bassin de l'Èbre », *Actes de la Table ronde « Eau et Méditerranée »*, S.P.N.I.L.R., 9 mars 1995.



Photo 1

Situation générale de la fresque (Amposta, septembre 1994)



Photo 2

« Transferts, non ! » ou le refus catégorique du projet d'aménagement global et centralisé de la ressource

Elle se présente comme une protestation, un refus catégorique, « *Transvasaments, NO!* », refus catégorique des transferts projetés par le gouvernement central. Celui-ci est évoqué simplement par la figure du robinet noué, épée de Damoclès pesant sur le Delta, menace de ruine, de désolation, de désertification illustrée par la figuration apocalyptique du « Delta de demain » (photo 4). L'image de la mort s'impose : mort des cultures (le delta verdoyant et cultivé d'aujourd'hui cédant la place à un delta sombre, marron, aux champs desséchés), disparition progressive du delta. L'eau douce qui fécondait le delta jusque-là, ayant été détournée, c'est la dynamique marine qui prend le pas sur la dynamique fluviale conduisant à une régression inéluctable du delta. En revanche, le delta réel, ou plutôt la représentation du delta aujourd'hui (photo 3), est un delta au sein duquel cohabiteraient harmonieusement les différentes activités liées à l'eau. Ce delta, amplement idéalisé, se caractériserait par un état d'équilibre parfait entre l'homme et la Nature. L'aménagement de l'espace y serait un **ménagement de la nature**, tous les éléments présents sur la fresque concourant à mettre en scène une nature préservée (implantations humaines légères, tourisme diffus apparaissant sous la forme d'une tente et d'un parasol).

Cependant, l'analyse de cette topographie fictive du delta de l'Èbre fait apparaître des absences et des excès. En effet, la vision idyllique du rapport homme/Nature dans le delta est produite par un double processus de sélection (sélection de certains éléments matériels : les casiers de culture du riz, les *tancats*, les quelques signes d'une activité touristique diffuse,...), et de décontextualisation. Ainsi, les petites maisons blanches du colonat agricole apparaissent-elles comme la forme d'habitat dominant et pittoresque alors qu'elles ont pratiquement disparu aujourd'hui et offraient un confort fort rudimentaire. Globalement, l'histoire semble donc évacuée : histoire de l'évolution des structures agraires dans le delta ; histoire des différentes phases de l'aménagement de ce delta sous l'impulsion, d'abord de capitaux privés étrangers — construction du canal de la droite de l'Èbre achevé en 1861 —, ensuite de capitaux publics, durant la période de colonisation agraire franquiste marquée par la création du village de colonisation de Villafranco del Delta rebaptisé Poble Nou del Delta ; histoire des luttes sociales pour une répartition plus équitable de la terre.

Ce double processus de sélection et décontextualisation se traduit par une représentation partielle des activités du delta et par un total mutisme quant aux conflits latents ou réels entre les différentes activités deltaïques — dont le plus grave semble être le conflit entre pêcheurs et agriculteurs. La vision idéale d'un delta dont la nature serait préservée et conservée, se fonde sur une nette sous-estimation des densités de population (la densité moyenne étant supérieure à 150 hab/km², la ville de Deltebre comptant à elle seule 9 500 habitants) et sur l'exclusion d'un certain nombre d'activités : la pêche (Sant Carles de la Rápita est tout de même le troisième port de pêche de Catalogne pour la valeur de ses prises), l'agriculture intensive (certes, les casiers à riz sont représentés mais les énormes silos à grains tout autant que les usines Batlló ont été oubliés), les lourds aménagements touristiques du littoral (*urbanitzacions de Riumar et dels Eucaliptus*).

Une telle vision du delta, delta idyllique et idéalisé, est donc une vision hors du temps et de l'histoire, vision idéelle et atemporelle du delta, delta tel qu'il devrait être et non tel qu'il est. Cette représentation du delta est donc moins un reflet fidèle de la réalité — si tant est que cela puisse exister — que la formulation d'un projet, projet de delta pour demain, projection d'un delta à venir reposant sur un modèle de gestion patrimonial et écologique.

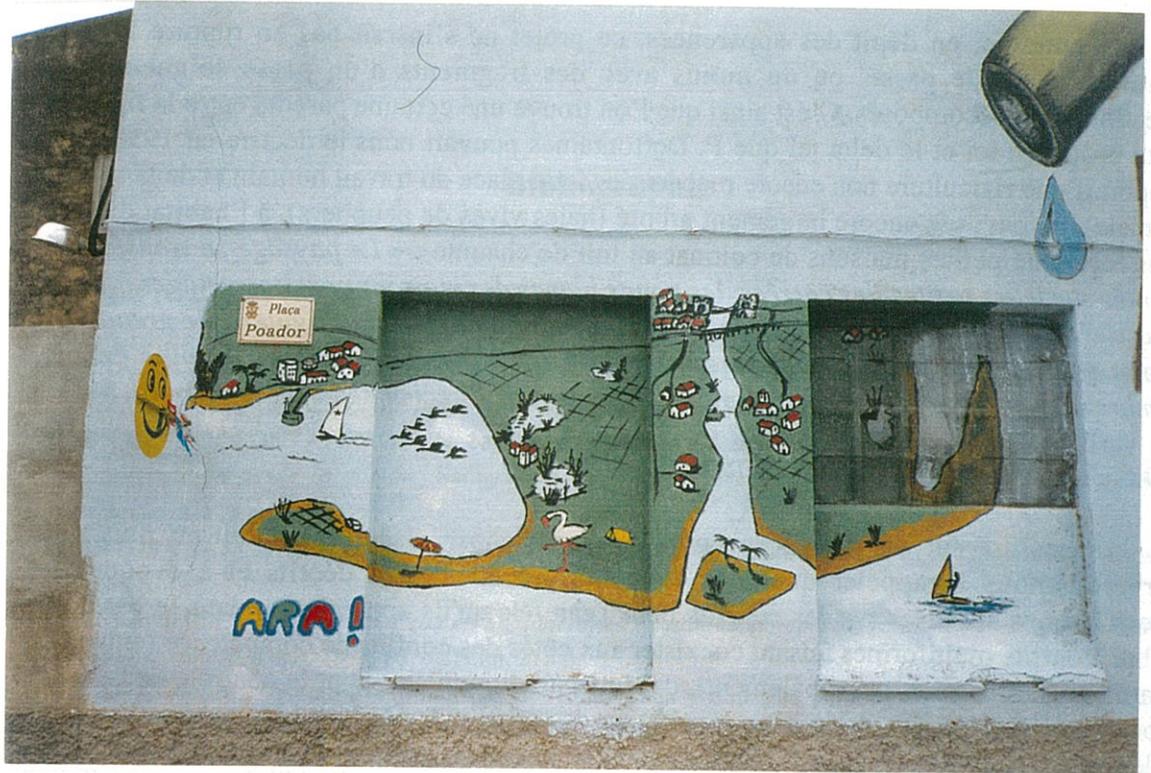


Photo 3

Le « delta aujourd'hui » ou la cohabitation harmonieuse des activités liées à l'eau



Photo 4

Le « delta demain » ou la prédiction d'une rupture possible de l'équilibre homme/nature

Toutefois, en dépit des apparences, ce projet ne s'inscrit pas en rupture mais en continuité avec le passé, ou du moins avec des fragments d'un passé soigneusement sélectionnés et recomposés. C'est ainsi que l'on trouve une certaine parenté entre la figure de delta proposée ici et le delta tel que P. Deffontaines pouvait nous le décrire en 1950, delta support d'une riziculture non encore mécanisée (forte place du travail humain et de la traction animale), au paysage encore largement arboré (haies vives de peupliers), à l'habitat dispersé sous forme de petites maisons de colonat au toit de chaume : « *Le paysage se transforme ; plantés sur leurs petites îles carrées, les points blancs des maisons paraissent nager dans les eaux durant les époques d'immersion, elles s'encadrent de quelques figuiers, de grenadiers, quelquefois de saules, de mûriers et même de pommiers ; des arbres de plus en plus nombreux viennent garnir l'horizon plat et découvert de l'ancien delta des joncs* » (p. 541).

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE...

Conclure sur un travail en cours n'est pas chose aisée, aussi tout au plus nous bornerons-nous à rappeler quelques éléments précédemment décrits et à évoquer les interrogations suscitées par les conflits pour l'eau tels qu'ils apparaissent dans le bassin de l'Èbre, conflits multiformes faisant coexister aux côtés des conflits de compétence (entre État central et Autonomies, principalement), des luttes traditionnelles pour le contrôle de l'eau (de type amont/aval ou rive droite/rive gauche) ou des conflits fondés sur la revendication d'une valorisation sur place de l'eau à des fins essentiellement agricoles (revendications concernant le canal de la Hoya de Huesca, le barrage de Lechago ou encore l'achèvement du canal Cherta-Càlig), des conflits d'un type nouveau, conflits de type environnementaux, conflits entre deux logiques d'aménagement, logique patrimoniale et logique productiviste.

Toute réflexion contemporaine sur l'eau, sur les conflits pour l'eau, dépasse donc largement le champ de la gestion effective et matérielle de l'eau-ressource pour s'intéresser à la valeur symbolique de l'eau, et plus largement aux tensions, aux contradictions parcourant l'ensemble de la société. Reprenant la formule chère à Geneviève Bédoucha (dans son ouvrage, *L'eau, l'amie du puissant*), l'on pourrait dire que « *l'eau raconte la société* », une société spatialisée. Dès lors, s'intéresser aux conflits pour l'eau en Espagne aujourd'hui, c'est tenter de comprendre (au sens étymologique du terme), la société espagnole, ses tensions, ses fractures.

En outre, la question de l'eau conduit à s'interroger sur l'aménagement, sur le sens à donner à l'aménagement et sur l'échelle d'aménagement à privilégier.

Bibliographie

Ouvrages relatifs à l'eau

- AEDENAT (Asociación Ecologista de Defensa de la Naturaleza), Hiedra, apuntes para un debate sobre el Plan Hidrológico Nacional, *Boletín Informativo sobre Ecología y Medio Ambiente*, Saragosse, 1993.
- AEDENAT, ECOFONTANEROS, *La bajada del Ebro, una llamada a la sensatez, la racionalidad y la imaginación desde la acción*, Saragosse, 1994, Fundación Ecología y Desarrollo, Universidad de Zaragoza, 115 p.
- ALBENTOSA SÁNCHEZ Luis, *El clima y las aguas*, Madrid, 1991, éd. Síntesis, Coll. Geografía de España, 240 p.
- ASPE Chantal [dir.], *Chercheurs d'eau en Méditerranée : pratique et représentations de l'eau dans l'espace méditerranéen*, Paris, 1991, éd. du Félin, 215 p.
- BAZZANA André, Irrigation et maîtrise de l'eau dans l'Espagne médiévale. Quelques remarques méthodologiques, *Revue géographique de l'Est*, Reims, 1986, vol. 26, n° 3-4, pp. 199-203.
- BAZZANA André et al., L'hydraulique agraire dans l'Espagne médiévale in *L'eau et les hommes en Méditerranée*, Paris, 1987, éd. du CNRS, pp. 43-66.
- BELMONT Nicole [dir], *L'eau, pratiques et usages*, Poitiers, 1986, Commission d'anthropologie et d'ethnologie française, 111ème Congrès des Sociétés Savantes, éd. du CTHS, 316 p.
- BETHEMONT Jean, L'irrigation en Espagne : essai d'interprétation et d'évaluation, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1977, Tome 48, n° 4, pp. 357-386.
- BETHEMONT Jean, *De l'eau et des hommes. Essai géographique sur l'utilisation des eaux continentales*, Paris, 1977, Bordas, 280 p.
- BETHEMONT Jean, L'agriculture hydraulique dans les pays méditerranéens, essai de bilan actualisé, in *L'eau et les hommes en Méditerranée*, Paris, 1987, éd. du CNRS, pp. 99-112.
- BETHEMONT Jean et al., *Les deltas méditerranéens*, Vienne, 1987, Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales, 397 p.
- BIELZA DE ORY Vicente, MARIN JAIME José Maria, El agua como recurso escaso. El problema de España, *La Sardegna nel mondo mediterraneo. Atti del terzo convegno internazionale di studi geografico-storici*, Instituto Superiore Regionale Etnografico, 1985, éd. Gallizzi, pp. 185-209.
- BIELZA DE ORY Vicente, MARIN JAIME José Maria, Oferta-demanda hídrica en la Cuenca del Ebro y posibles trasvases, *Demanda y economía del agua en España*, Alicante, 1988, Instituto Juan Gil Albert, Caja de ahorros del Mediterraneo, pp. 255-266.
- BOLEA FORADA Juan Antonio, *Los riegos de Aragón*, Saragosse, 1986, Grupo Parlamentario Regionalista de las Cortes de Aragón, 579 p.
- BOSQUE MAUREL J., Del INC al IRYDA : Análisis de los resultados obtenidos por la política de colonización posterior a la guerra civil, *Agricultura y sociedad*, Madrid, 1984, n° 32, pp. 153-191.
- BOX AMOROS M., MORALES GIL A., Consecuencias socioeconómicas y medio-ambientales de los trasvases de agua en España (1978-1992), *Investigaciones geográficas*, Alicante, 1992, n° 10.
- BRUNHES Jean, *L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1902, Thèse Lettres, 518 p.
- BURGEL G. et al., *La C.E.E. méditerranéenne*, Dossiers des Images économiques du monde, Paris, 1990, SEDES, 309 p.

- CABO ALONSO A., El consumo de agua en España, *Revista de Estudios Geográficos*, 1959, n° 20, pp. 427-434.
- CALVO GARCIA-TORNEL F., Le bassin de Segura : une expansion problématique de l'irrigation, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Toulouse, 1984, Fascicule 4, pp. 477-495.
- CANOVES G., SAURI D., La recuperació recent d'un conreu tradicional : el cas de l'arròs en el Delta de l'Ebre, *Documents d'Anàlisi Geogràfica*, Gérone, 1984, n° 5, pp. 25-46
- CARBONERO GAMUNDI M., La maîtrise de l'eau et l'évolution d'un espace rural : Soller, *Revue géographique de l'Est*, Reims, 1986, vol. 26, n° 3-4, pp. 205-218.
- COLLECTIF, *Alegaciones de las entidades del Bajo Ebro al Anteproyecto del Acueducto Ebro-Pirineo Oriental*, Tortosa, 1974, 52 p. + annexes.
- COLLECTIF, *Estudio de alternativas de aprovechamiento del Río Ebro y de desarrollo socio-económico de su valle*, 1ère partie, Tarragonne, 1978, Diputación Provincial, Commission Mixte Intercomarcale, 397 p.
- CONFEDERACION HIDROGRAFICA DEL EBRO, *Propuesta de proyecto de directrices del plan hidrológico, cuenca del Ebro*, Saragosse, version de mai 1992, 4 vol., 391 p. + 429 p. + 504 p. + resumé.
- COORDINADORA ANTI-TRANSVASAMENTS D'AIGÜES DE L'EBRE, *Jornada de tècnics y científics sobre el Plan Hidrológico Nacional*, Tortosa, 28 février 1993, Tortosa, 1995, éd. Coop. gráfica Dertosense, 117 p.
- COSTA Joaquin, *Oligarquía y caciquismo agrario y otros escritos*, Madrid, 1967, reed. Alianza, 214 p.
- COSTA Joaquin, *Política hidráulica. Misión social de los riegos en España*, Madrid, 1911, « Biblioteca J. Costa », 348 p.
- DAVY Lucette, *L'Èbre : étude hydrologique*, Lille, 1978, Atelier de reproduction des thèses, 803 p.
- DAUMAS Max, Les campagnes de Saragosse, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Toulouse, 1977, Tome 48, Fascicule 3, pp. 353-355.
- DEFFONTAINES Pierre, Le delta de l'Èbre, étude de géographie humaine, *Congrès International de Géographie, Lisbonne, 1949*, Tome III, Section IV, Géographie Humaine et Economique, Lisbonne, 1951, pp. 525-564.
- DRAIN Michel, Le partage territorial des ressources hydriques entre régions intérieures et régions littorales, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 1990, n° 4, pp. 535-541.
- DRAIN Michel, L'identité territoriale de la Catalogne dans l'Espagne contemporaine, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Toulouse, Tome 61, janvier-mars, pp. 113-137.
- DU BOIS DE GAUDUSSON J., Protection des milieux aquatiques : études de droit comparé, *Notes et études documentaires*, Paris, 1990, n° 4 924, 192 p.
- DURAND-DASTES François, *Systèmes d'utilisation d'eau dans le monde*, Paris, 1977, SEDES, 182 p.
- EMBIO IRUJO A., La planificación hidrológica, *Revista de administración pública*, Madrid, 1990, n° 123, pp. 115-152.
- ERHARD-CASSEGRAIN A., MARGAT J., *Introduction à l'économie générale de l'eau*, Paris, 1982, Masson, 361 p.
- GENERALITAT DE CATALUNYA, *Avantprojecte del Pla Hidrològic de les conques internes de Catalunya*, Departament de Política Territorial i Obres Públiques, Direcció General d'Obres Hidràuliques, Barcelone, décembre 1993, 152 p. + annexes
- GIL OLCINA Alfredo, La propiedad del agua en los grandes regadíos deficitarios del sureste peninsular : el ejemplo del Guadalentín, *Agricultura y sociedad*, Madrid, 1985, n° 35, Abril-Junio.
- GIL OLCINA Alfredo, Riegos mediante elevación de aguas superficiales en la fachada este de España, *Estudios geográficos*, Madrid, 1990, pp. 453-457.
- GIL OLCINA Alfredo, Desequilibrios hidrográficos en España y trasvases a la vertiente mediterránea : utopías y realizaciones, *Investigaciones geográficas*, Alicante, 1992, n° 10, pp. 7-36.
- GOMEZ DE LAS ROCES Hipólito, Los trasvases del Ebro, *Seminario del Agua en Aragón*, Universidad de Zaragoza, Saragosse, 1984, Grupo de trabajo de Hidrología.

- GUEDES Maurice, La modernisation de l'agriculture en Espagne : quelques questions, *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Toulouse, 1987, Tome 58, Fascicule 2, pp. 161-163.
- LEY DE AGUAS, *Boletín Oficial del Estado*, Madrid, 2 août 1985, n° 29/85.
- LLAMAS MADURGA M.R., *Hacia una política hidráulica sin hydroesquizofrenia*, Saragosse, 1975, Conférence Nationale d'Hydrographie Générale et Appliquée.
- LORENZO PARDO Manuel, *El pantano del Ebro : estudio técnico de sus obras hidraulicas*, Madrid, 1919, 130 p.
- LORENZO PARDO Manuel, *Nueva política hidráulica : la Confederación del Ebro*, Madrid, 1930, CIAP.
- LORENZO PARDO Manuel [dir], *Plan nacional de obras hidráulicas*, 3 vol., Madrid, 1933, MOPU, 301 + 328 + 460 p.
- MALUQUER DE MOTES J., La despatrimonialización del agua : movilización de un recurso natural fundamental, *Revista de historia económica*, Madrid, 1983.
- MARIE Michel, Pour une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1983, n° 21, pp. 5-35.
- MARÍNEZ DE PISON E., Consecuencias ecologicas de las obras hidráulicas y de la transformación en regadío, *Agricultura y Sociedad*, Madrid, 1984, n° 32, pp. 259-272.
- MAURY R.G., *L'eau dans les pays méditerranéens de la CEE*, Poitiers, 1990, Centre interuniversitaire d'études méditerranéennes, 363 p.
- MIEGE Jean-Louis et al, *L'eau et la culture populaire en Méditerranée*, Aix-en-Provence, 1989.
- MOPU (Ministerio de obras públicas y urbanismo), *Mapa de embalses*, Madrid, 1985, carte pliée au 1/1 000 000 et notice de 44 p.
- MOPTMA (Ministerio de obras públicas, transportes y Medio Ambiente), Anteproyecto de ley de Plan Hidrológico Nacional, *La Gaceta*, 12 janvier 1993, 24 p.
- MOPTMA, *Plan Hidrológico Nacional : Memoria*, Secretaria del Estado para las Políticas del Agua y el Medio Ambiente, Dirección General de Obras Hidráulicas, Madrid, 1993, 253 p.
- MORALES GIL A., JUAREZ SANCHEZ-RUBIO C., Cambio en los usos del agua, *Estudios Geográficos*, Madrid, 1981, n° 165, pp. 375-395.
- MORALES GIL A., Usos competitivos del agua en la cuenca del Segura, *Investigaciones geográficas*, Alicante, 1988, n° 6, pp. 103-110.
- ORTEGA CANTERO Nicolas, Las propuestas hidráulicas del reformismo republicano : del fomento del regadío a la articulación del Plan Nacional de Obras Hidráulicas, *Agricultura y Sociedad*, Madrid, 1984, n° 32, pp. 109-151.
- ORTI A., Política hidráulica y cuestión social : orígenes, etapas y significados del regeneracionismo hidráulico de Joaquín Costa, *Agricultura y Sociedad*, Madrid, 1984, n° 32, pp. 11-107.
- ORTIZ DIAZ J., Competencias establecidas en la constitución y en los estatutos de las comunidades autonomas respecto al sector hidráulico, *Revista de administración pública*, 1982, n° 99, pp. 37-76.
- ORTIZ DIAZ J., Las confederaciones hidrográficas y las comisarias de aguas ante las modificaciones de nuestro ordenamiento jurídico, *Revista de administración pública*, 1983, n° 100-102, pp. 2 339-2 377.
- PACTO DEL AGUA, *Boletín Oficial de las Cortes de Aragón*, n° 40, An X, 7 juillet 1992.
- PANIAGUA MAZORRA A., El poblado y los equipamientos en la actividad colonizadora en España (1939-1987), *Estudios Territoriales*, 1990, n° 32, pp. 67-79.
- PAZOS GIL M., Estado actual y perspectivas del regadío en España, *Agricultura y Sociedad*, Madrid, 1982, n° 22, pp. 281-323.
- RAMON LLAMAS et al., *El proyecto de Ley de Aguas*, Instituto de Estudios Económicos, Madrid, 1985, 165 p.
- REVERTE A., PEREZ E., *Legislación de aguas*, Madrid, 1986, éd. Tecnos, 270 p.
- RIOS ROMERO de los, Francisco, *El agua en la cuenca del Ebro*, Saragosse, Institut Fernand le Catholique, 1984, 141 p.

- RIOS ROMERO de los, Francisco, *El sistema agrario aragonés. Perspectivas y problemas*, Saragosse, Institut Fernand le Catholique, 1986, 118 p.
- RIOS ROMERO de los, Francisco, Informe sobre los Monegros, *Geographicalia*, Saragosse, Institut Fernand le Catholique, 1982, 55 p.
- SANCHEZ MORON M., Planificación hidrológica y ordenación del territorio, *Revista de administración pública*, 1990, n° 123, pp. 83-113.
- SERRANO SANZ J.M. [dir.], *Estructura económica del Valle del Ebro*, Madrid, 1992, éd. Espasa Calpe, Biblioteca de Economía, Serie manuales, 521 p.
- SEVILLA GUZMAN E., Joaquim Costa como precursor de los estudios campesinos, *Agricultura y Sociedad*, 1986, n° 40, pp. 125-148.
- VERA REBOLLO J.F., MORALES GIL A., Ordenación y gestión de recursos hídricos en un ámbito subárido : el abastecimiento de los municipios integrados en la mancomunidad de los canales del Taibilla, *Investigaciones Geográficas*, Alicante, 1989, n° 7, pp. 51-68.
- WHEELER D.A., The Physical Background to Catalonia's Water Resource Problems, *Geography*, 1988, vol. 73, n° 318, pp. 19-30.

Ouvrages généraux relatifs aux conflits

- ANSART P., *Les sociologies contemporaines*. Paris, Points-Seuil, 1990, 342 p.
- BOUDON R., *La place du désordre. Critique des théories du changement social*. Paris, P.U.F., 1984.
- COSER L.A., *Les fonctions du conflit social*. Paris, P.U.F., 1982, Coll. Sociologies, 183 p.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Seuil, 1977.
- CLAVAL P., La géographie et les phénomènes de domination. *L'Espace géographique*, 1976, n° 3, pp. 145-154.
- CLAVAL P., *Espace et pouvoir*. Paris, 1978, 246 p.
- CLAVAL P., Les cadres conceptuels de l'analyse des situations de conflit en géographie politique. *L'Espace géographique*, 1987, n° 4, pp. 269-276.
- FOUCHER M., Les géographes et les frontières, *Hérodote*, Paris, 1984, n° 33-34, pp. 117-130.
- FOUCHER M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris, Fayard, 1991, 691 p.
- FREUND J., *Le conflit*. Paris, P.U.F., 1983, Coll. La politique éclatée, 380 p.
- GROCHOSKA J., Les zones de conflits fonctionnels. Approche théorique et exemples concrets. *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, Montpellier, 1983, vol. 17, n° 1-2, pp. 151-168.
- MANN Patrice, *L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*. Paris, A. Colin, 1991.
- MAUREL M.-C., Pour une géopolitique du territoire. L'étude du maillage politico-administratif. *Hérodote*, 1984, n° 33-34, pp. 131-143.
- PATRICK R.A., Problèmes de définition et de méthodologie de la géographie politique anglo-saxonne. *L'Espace géographique*, 1979, n° 3, pp. 229-239.
- ROCHER G., Introduction à la sociologie générale. Le changement social. Paris, Points-Seuil, 1972, vol. 3, 319 p.
- SANGUIN A.L., *Géographie politique. Bibliographie internationale*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, 232 p.
- SIMMEL G., *Le conflit*, préface de J. Freund. Strasbourg, Circé éd., 1992, 162 p.
- TOURAINÉ A., *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*. Paris, Fayard, 1984, 344 p.
- TOURAINÉ A., Les conflits sociaux. *Encyclopedia Universalis*, 1990, pp. 341-351.
- TOUZARD H., *La médiation et la résolution des conflits. Étude psycho-sociale*. Paris, P.U.F., 1977, 352 p.